



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9064<sup>e</sup>** séance

Mercredi 15 juin 2022, à 15 heures

New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Dautlari . . . . . (Albanie)

*Membres :*

Brésil . . . . .	M <sup>me</sup> Espescht Maia
Chine . . . . .	M. Tian Bingxu
Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Tantawy
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Kroeker-Maus
Fédération de Russie . . . . .	M. Kuzmin
France . . . . .	M <sup>me</sup> Fériaud
Gabon . . . . .	M. Nanga
Ghana . . . . .	M <sup>me</sup> Namtee Osabutey
Inde . . . . .	M. Raguttahalli
Irlande . . . . .	M <sup>me</sup> Broderick
Kenya . . . . .	M <sup>me</sup> Mohammed
Mexique . . . . .	M <sup>me</sup> Vásquez Muñoz
Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Tranoey
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Camara

## Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

Tenir les promesses : le rôle des organisations régionales dans l'application du programme sur les femmes et la paix et la sécurité face aux troubles politiques et aux prises de pouvoir par la force

Lettre datée du 4 juin 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/457)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est reprise à 15 heures.*

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je rappelle à tous les orateurs et toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil de sécurité puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure leurs observations.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Türkiye.

**M<sup>me</sup> Inanç Örnekol** (Türkiye) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier la présidence albanaise du Conseil de nous avoir réunis aujourd'hui pour débattre de cette question essentielle. Nous remercions également le Secrétaire général de sa déclaration liminaire, ainsi que la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M<sup>me</sup> Bahous, et les autres intervenantes de leurs observations éclairantes.

Dans le texte historique qu'est la résolution 1325 (2000) et dans les résolutions ultérieures adoptées dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le Conseil de sécurité constate les effets préjudiciables qu'ont les conflits sur les femmes et les filles, mais il réaffirme également le rôle important que les femmes jouent dans les processus de paix et de réconciliation et la nécessité de promouvoir et de protéger les droits des femmes pendant et après les conflits.

Bien que nous ayons à notre disposition ce cadre solide et complet, il est regrettable de constater que sa mise en œuvre se révèle insuffisante ou qu'elle est tout simplement mise de côté pendant les périodes de turbulences, comme les guerres, les coups d'État militaires ou les prise de pouvoir par la force. Les événements survenus récemment dans des pays comme l'Ukraine, l'Afghanistan et le Myanmar ont démontré de manière frappante que les acquis fragiles du programme pour les femmes et la paix et la sécurité pouvaient facilement être réduits à néant, et que les droits et le bien-être des femmes et des filles pouvaient être violés en toute impunité.

Les États sont responsables au premier chef de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, mais plusieurs résolutions du Conseil indiquent que les organisations régionales et les entités des Nations Unies sont des acteurs essentiels qui jouent un rôle complémentaire important. Ce rôle doit également être envisagé dans le contexte plus large de

la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix et de la sécurité.

Dans cet esprit, nous saluons les efforts déployés pour renforcer la coopération en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, au moyen de réunions consultatives annuelles et de séances d'information régulières. Nous nous félicitons également des contributions apportées à ce programme par les organisations régionales, notamment par l'adoption de plans et de stratégies portant spécifiquement sur les femmes et la paix et la sécurité.

Nous constatons avec satisfaction que l'OTAN œuvre aussi activement en faveur de l'autonomisation des femmes et du renforcement de leur participation aux processus de règlement des conflits, de prise de décisions et de paix. La Türkiye a contribué à l'élaboration de plusieurs politiques adoptées récemment par l'OTAN au titre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et elle continue à intégrer les questions de genre dans les programmes de formation du personnel de sécurité à l'échelon national, ainsi que dans celle du personnel international en vue de son déploiement dans le cadre de missions et d'opérations de l'OTAN, de l'ONU et de l'Union européenne.

Nous sommes toutes et tous conscients que des efforts supplémentaires s'imposent pour mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ces efforts doivent être soutenus et collectifs, afin de permettre à davantage de femmes d'accéder à des postes de direction et de s'asseoir à la table des négociations, et de consolider ainsi leur participation à la prise de décisions à tous les stades des processus de paix.

Comment pouvons-nous renforcer le rôle et les capacités des organisations régionales pour atteindre cet objectif ? En faisant fond sur l'expérience de l'Union africaine et de l'OTAN, les États Membres peuvent nommer des représentants et des représentantes de haut niveau chargés des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité afin de coordonner la mise en œuvre à l'échelle régionale. Les États peuvent mettre en place des organes consultatifs régionaux composés de femmes jouant un rôle de chef de file dans les efforts de paix afin qu'elles contribuent de manière systématique aux efforts de prévention des conflits et de consolidation

de la paix menés par les organisations régionales. Les États Membres peuvent également contribuer au renforcement des capacités régionales en matière de suivi et d'établissement de rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Dernier point et non des moindres, les États peuvent intensifier leur collaboration et leurs échanges avec les mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits humains afin de veiller à ce que les droits fondamentaux des femmes soient pleinement pris en considération – un élément fondamental du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Alors que nous entamons la troisième décennie depuis l'adoption du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous devons recentrer nos efforts sur une approche plus inclusive et intégrée afin d'exploiter pleinement le potentiel qu'offre le programme pour consolider et pérenniser la paix. Je puis assurer le Conseil que la Türkiye demeure résolue à appuyer tous les efforts internationaux et régionaux déployés à cette fin.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Malte.

**M<sup>me</sup> Gatt** (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Albanie d'avoir organisé ce débat public, et les intervenantes de nous avoir donné un aperçu des progrès réalisés et des succès obtenus, ainsi que des défis à relever en ce qui concerne la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je les remercie également d'avoir formulé des suggestions concrètes à cet égard.

Vingt-deux ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité continue de se heurter à de nombreux obstacles dans chacun de ses quatre piliers, notamment ceux de la protection et de la participation. Malte se félicite de l'objet du débat d'aujourd'hui, dans la mesure où les organisations régionales jouent un rôle central à l'appui de l'action des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et, plus largement, des organisations de la société civile, dans le but d'élaborer des stratégies plus ciblées et plus efficaces.

Dans son dernier rapport annuel sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2022/272), le Secrétaire général réaffirme que les violences sexuelles et l'extrémisme violent continuent de toucher les femmes et

les filles de manière disproportionnée. Malte maintient son soutien sans réserve à la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et reconnaît l'importance du travail accompli par son bureau, en particulier son rapport sur l'agression commise par la Russie contre l'Ukraine.

Malte est préoccupée par la résurgence de la violence au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, où des factions de Boko Haram se livrent à des attaques brutales contre des femmes et des filles. En Afghanistan, au Soudan et au Myanmar, les prises de pouvoir anticonstitutionnelles ont exacerbé les problèmes sous-jacents, notamment les violences sexuelles. Il est urgent de faire appel à la coopération régionale, notamment dans le domaine des capacités d'intervention et de suivi transfrontaliers.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité sera une des priorités de Malte pendant son mandat au Conseil de sécurité au cours de la période 2023-2024. Nous nous attacherons à renforcer davantage nos engagements concernant les femmes et la paix et la sécurité et à trouver un terrain d'entente pour combler les lacunes qui subsistent. C'est aux États qu'il incombe au premier chef la responsabilité de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Néanmoins, les résolutions 2467 (2019) et 2493 (2019) soulignent également le rôle complémentaire important qui revient aux organisations régionales. C'est pourquoi nous exhortons les organes régionaux et sous-régionaux à poursuivre la mise en œuvre de politiques en faveur des femmes et des filles victimes de violences sexuelles liées aux conflits, tout en promouvant activement leur participation pleine, égale et véritable, dans toute leur diversité, aux négociations de paix.

Nous préconisons le renforcement de la coopération avec tous les organes concernés, notamment l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Ligue des États arabes. Les organisations régionales peuvent faire progresser la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité de diverses manières, notamment en aidant les États à élaborer des plans d'action nationaux et en fournissant, le cas échéant, les compétences spécialisées nécessaires à leur mise en œuvre, en adoptant leurs propres plans d'action régionaux et en jouant un rôle de médiation dans les processus de paix afin de garantir la présence des femmes à la table des négociations.

Malte appelle toutes les parties prenantes à prendre en compte les questions de genre lors des discussions sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous ne pouvons pas négliger l'importance de l'égalité des genres pour parvenir à une paix et une sécurité durables. Le Conseil de sécurité doit continuer à faire preuve de volonté politique et d'un engagement soutenu en faveur de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les femmes ont un rôle fondamental à jouer s'agissant de façonner l'avenir des sociétés dans lesquelles elles vivent, et elles doivent être présentes à la table de négociation. En y veillant, nous donnerons à la paix à long terme de bien meilleures chances de succès.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

**M. Malovrh** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Albanie d'avoir organisé le présent débat, et je remercie toutes les intervenantes de leurs exposés riches en informations.

Donner aux femmes les moyens de prendre part aux efforts liés à la paix et la sécurité doit rester une priorité de la poursuite de notre action. La participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix et de sécurité est indispensable pour parvenir à une paix durable. Elle favorise l'avènement de sociétés résilientes et de processus décisionnels plus efficaces.

Les organisations régionales ont un rôle important à jouer en ce qu'elles complètent les efforts déployés par l'ONU pour promouvoir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), ce programme doit être intégré à notre travail quotidien au sein des structures tant civiles que militaires.

La Slovaquie accorde une attention particulière à l'éducation et à la formation sur les femmes et la paix et la sécurité. Toute personne engagée dans des processus de paix et de sécurité doit être informée du rôle joué par les femmes dans les activités liées à la paix. Ainsi que le montre notre expérience nationale, la participation d'un plus grand nombre de femmes membres des forces armées slovaques aux processus de gestion des crises et aux missions de maintien de la paix contribue à améliorer les efforts de négociation et de médiation. La raison en est que les femmes sont plus aptes à instaurer la confiance avec les populations locales, les groupes marginalisés, les femmes, les enfants et les personnes âgées dans les zones de crise.

Nous nous félicitons également de la Déclaration de Bruxelles sur des actions visant à autonomiser les femmes dans les conflits, publiée conjointement par M. Charles Michel, Président du Conseil européen, ONU-Femmes, l'Initiative de Nadia Murad et la Fondation Mukwege. Dans de nombreux conflits, les organisations locales et communautaires de femmes sont le plus souvent les premières à intervenir sur le terrain. En coopérant étroitement avec elles, les organisations régionales peuvent jouer un rôle majeur à l'appui des efforts consentis par les femmes qui œuvrent en première ligne des conflits les plus inextricables du monde.

Pour terminer, les femmes doivent jouer un rôle de premier plan dans les processus politiques, le règlement des conflits et la transition du conflit à la paix, et le Conseil de sécurité et ses membres doivent veiller à ce que les voix des femmes soient toujours entendues et amplifiées. Nous devons nous attacher à promouvoir la diversité des voix et à faire en sorte que ces voix soient écoutées et entendues. Il s'agit d'un élément essentiel pour renforcer la crédibilité, l'efficacité et la légitimité de notre travail.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

**M. Kyslytsya** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je prends acte du fait que le représentant du régime de Poutine occupe le siège permanent de l'Union soviétique. Le tissu de mensonges proféré par le représentant russe ce matin sera utilisé dans les futurs procès qui seront engagés contre les criminels de guerre russes et leurs complices.

Nous remercions l'Albanie d'avoir organisé le présent débat public et toutes les intervenantes de leurs exposés détaillés. Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a toujours revêtu une importance capitale pour l'Ukraine. Dans le contexte de l'agression russe, qui se poursuit depuis 2014, l'Ukraine a adopté un plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, et elle a été le premier État Membre de l'ONU à le faire durant une situation de conflit. La guerre que livre la Russie à l'Ukraine a fait apparaître clairement la nécessité de mettre à jour et d'adapter notre deuxième plan d'action national, qui couvre la période de 2020 à 2025, afin de faire face aux nouvelles menaces pour la sécurité. Notre attachement à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) demeure intact, mais nos capacités ont été mises à mal par l'invasion de la Russie.

Nous nous attelons à la mise à jour de notre plan d'action national avec pour toile de fond la destruction des infrastructures civiles par les forces russes et les crimes de guerre commis par les soldats russes contre les femmes, qui emploient notamment la violence sexuelle comme une arme. Un projet actualisé devrait être disponible en août, et nous remercions l'ONU de l'aide qu'elle nous apporte dans ce processus. Dans un mémorandum signé par l'Ukraine et l'Organisation le 3 mai dernier, nous avons recensé les principaux domaines de coopération à inclure dans le plan d'action actualisé. Je tiens à saluer les efforts déployés à cet égard par M<sup>me</sup> Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, et par son équipe. Parmi les mesures concrètes qui doivent être prises, citons l'ouverture de centres d'aide aux personnes rescapées des terreurs de la guerre. Le premier ouvrira prochainement, avec le concours du Fonds des Nations Unies pour la population, dans l'une des villes situées à proximité des lignes de front.

Comme le Secrétaire général l'a rappelé aujourd'hui, l'invasion russe de l'Ukraine a contraint des millions de femmes et d'enfants à fuir leur pays du jour au lendemain. De manière générale, les femmes et les enfants font toujours partie des groupes les plus vulnérables dans toute situation de conflit, et la guerre que la Russie mène contre mon pays ne fait pas exception. Il est important de continuer à accorder une attention particulière aux femmes et aux filles dans tous les programmes d'aide humanitaire et économique, de protection contre la criminalité et d'autonomisation politique.

Il est également préoccupant de constater que la Russie continue de s'appliquer à saper le travail du Bureau du Coordonnateur de projets de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui a joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre de projets concernant les femmes et la paix et la sécurité. Si la Russie décide de rompre le consensus sur le Bureau, celui-ci pourrait fermer ses portes dès le mois de juillet. À cet égard, nous saluons les efforts incessants consentis par l'Union européenne, l'OSCE et l'OTAN, en tant que partenaires dans la région, pour renforcer le soutien aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, aux défenseuses des droits humains, aux militantes et aux défenseuses de l'égalité des genres. L'Ukraine réaffirme par ailleurs être pleinement déterminée à renforcer la sensibilisation au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et sa mise en œuvre.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Bulgarie.

**M<sup>me</sup> Stoeva** (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe à la déclaration faite par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, et je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Je tiens à remercier l'Albanie d'avoir organisé le présent débat public sur un sujet aussi pertinent que le rôle des organisations régionales dans l'application du programme sur les femmes et la paix et la sécurité face aux troubles politiques et aux prises de pouvoir par la force. Je remercie également les intervenantes de leurs exposés, et de défendre et de promouvoir une mise en œuvre accélérée du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Comme elles l'ont souligné, les femmes et les filles sont souvent touchées le plus durement par les conflits, les catastrophes naturelles ou les troubles politiques. Nous tenons ce débat avec en toile de fond la poursuite de l'agression illégale, non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui a fait des millions de réfugiés, pour la plupart des femmes et des enfants. Dans les situations de conflit, les femmes et les filles sont les principales victimes des violences sexuelles. Leur sous-représentation, voire leur exclusion du processus décisionnel, empêche de tirer parti d'un potentiel pourtant aisément accessible et qui a montré qu'il pouvait contribuer de manière constructive à la paix et la sécurité.

Il est essentiel de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes et des filles à tous les aspects de la vie si nous voulons bâtir des sociétés pacifiques, fonctionnelles et prospères. Nous devrions toutes et tous, à tous les niveaux, en faire une priorité, et les organisations régionales ont un rôle déterminant à jouer à cet égard. Nous félicitons toutes les organisations qui ont adopté des plans d'action spécialement consacrés aux femmes et à la paix et à la sécurité, lesquels peuvent contribuer de manière décisive à fournir des données ventilées et à mettre en évidence les meilleures pratiques, tout en garantissant une véritable inclusion des femmes et une approche fondée sur les droits humains.

Ce n'est qu'au prix d'efforts collectifs que nous pourrions réellement mettre en place des conditions sûres et propices aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, aux défenseuses des droits humains et aux militantes. En outre, les organisations régionales peuvent jouer et jouent un rôle dans le renforcement des capacités. Les négociatrices, médiatrices et artisanes

de la paix sont toujours aussi peu nombreuses. Il est extrêmement important de veiller à ce que les femmes participent pleinement aux processus décisionnels en matière de sécurité, et pour ce faire, elles ont besoin des compétences adéquates. Nous saluons à cet égard le travail de toutes les intervenantes. La Bulgarie attache une grande importance aux organisations régionales et a conscience du rôle essentiel qu'elles jouent dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cette année, nous allons préparer le rapport d'activité à mi-parcours sur la mise en œuvre de notre plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2020-2025. Il mettra notamment l'accent sur la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, y compris en Europe du Sud-Est et dans la région de la mer Noire.

Alors que nous sommes aujourd'hui face à un nombre record de conflits depuis 1945 et à « une épidémie de coups d'État », pour reprendre les termes du Secrétaire général, il est clair que les troubles politiques et les prises de pouvoir par la force sont en train de réduire à néant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous devons mettre à profit les retours d'expérience pour aller encore plus loin. Parallèlement, nous devons continuer à collaborer avec les organisations régionales et la société civile pour mieux définir la façon de faire face aux défis mondiaux actuels.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

**M. Hauri** (Suisse) : Je remercie l'Albanie pour l'organisation de ce débat et les intervenants pour leurs présentations.

Il n'y a pas de paix durable sans femmes. Notre secrétaire d'État l'a souligné lors de la récente réunion du Réseau des points focaux Femmes, paix et sécurité, organisée par la Suisse et l'Afrique du Sud à Genève. Et pourtant, les crises politiques et prises de pouvoir par la force en Afghanistan, au Soudan et au Mali, pour n'en citer que quelques-uns, ainsi que l'agression militaire russe contre l'Ukraine, ont élargi le fossé entre le cadre normatif du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la réalité sur le terrain. Nous devons inverser cette tendance. J'aimerais partager trois réflexions sur le rôle des organisations régionales à cet égard.

Tout d'abord, lors des prises de pouvoir par la force, les femmes bâtisseuses de la paix et défenseuses des droits de l'homme sont confrontées à la remise en cause

d'acquis durement gagnés et exposées à des risques accrus. Souvent, elles font preuve de résilience et constituent des réseaux soudés, comme l'a soulevé l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar cette semaine à l'Assemblée générale. Aux côtés de l'ONU et des États Membres, les organisations régionales jouent un rôle clef pour protéger et soutenir la société civile, y inclus par un financement rapide, flexible et prévisible. La Suisse appuie, entre autres, le Global Network of Women Peacebuilders, réunissant une centaine d'organisations.

Deuxièmement, les organisations régionales disposent d'instruments adaptés aux contextes spécifiques pour prévenir l'aggravation des tensions et en atténuer les causes profondes, ainsi que de mécanismes d'alerte précoce. La participation pleine, égale et significative des femmes à ces mécanismes, et à tous les niveaux de décision des processus de paix, est primordiale. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a publié, par exemple, un « toolkit » pour l'intégration des femmes dans des processus de paix formels, avec le soutien de la Suisse.

Nous saluons également les initiatives d'autres organisations régionales dans ce domaine, telles que le renforcement du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation de l'Union africaine. Il convient d'approfondir la coopération entre les organisations régionales et l'ONU, en renforçant l'expertise en matière de genre de part et d'autre. La Suisse s'engage à cette fin.

Troisièmement, nous devons travailler davantage en réseau et au-delà des confins géographiques et institutionnels. À la réunion du Réseau des points focaux à Genève, six organisations régionales ont participé à côté des représentants des États Membres, de l'ONU et de la société civile. De telles réunions permettent de disséminer les bonnes pratiques, renforcer les capacités et amplifier les initiatives développées au niveau régional.

Les dispositions de toutes les résolutions relatives au programme pour les femmes et la paix et la sécurité doivent être mises en œuvre dans leur intégralité. Le Conseil de sécurité devrait le rappeler d'une seule voix. En tant que futur membre du Conseil, la Suisse continuera de s'engager en faveur des synergies entre l'ONU et les organisations régionales pour traduire ces objectifs en réalité.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Cho** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à féliciter l'Albanie d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur cette question importante.

Les progrès obtenus de haute lutte dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sont de plus en plus réduits à néant dans de nombreuses régions du monde, notamment en Afghanistan et au Myanmar, face aux troubles politiques et aux prises de pouvoir par la force. Nous sommes particulièrement consternés par les récentes allégations de viols et de violences sexuelles en Ukraine à la suite de l'agression de la Russie.

C'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef de prévenir les violences sexuelles liées aux conflits et d'y répondre, mais le rôle des organisations régionales, ainsi que des mécanismes internationaux, est également essentiel s'agissant de faire respecter les principes énoncés dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, nous félicitons les 12 organisations régionales qui ont adopté ou qui sont en train d'élaborer des plans d'action régionaux pour les femmes et la paix et la sécurité.

Tout en les encourageant à poursuivre leurs efforts, je voudrais formuler trois observations sur le rôle des organisations régionales.

Premièrement, les organisations régionales devraient être en contact étroit avec le Conseil de sécurité en matière d'alerte rapide concernant la violence sexuelle liée aux conflits. Le Conseil doit accorder toute l'attention voulue aux activités de surveillance et d'analyse des signes de violence sexuelle menées par les organisations régionales, notamment face à l'instabilité politique, aux changements de pouvoir non constitutionnels et à la montée du militarisme dans certaines régions.

Deuxièmement, les organisations régionales devraient renforcer leur coopération avec les autorités nationales et locales pour améliorer et réformer les cadres juridiques et institutionnels en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité. Pour garantir la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits, les efforts nationaux et locaux doivent être davantage axés sur les causes profondes de la violence sexuelle, notamment les normes sociales néfastes et les inégalités de genre structurelles. Les organisations régionales elles-mêmes doivent prendre la tête de ces efforts et les encourager.

Troisièmement, pour prévenir la violence sexuelle liée aux conflits et y répondre, les organisations régionales doivent adopter des approches axées sur les rescapées. Les rescapées doivent être entendues, et leurs différents besoins doivent être pris en compte dans les processus de réparation. Les organisations régionales doivent jouer un rôle clef dans la promotion d'une approche fondamentalement axée sur les rescapées, en commençant par écouter ces personnes.

L'année dernière, la République de Corée a adopté son troisième plan d'action national en faveur de l'application de la résolution 1325 (2000). Nous nous sommes engagés à renforcer la coopération dans la région asiatique afin de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La Corée a également concouru à la promotion de ce programme en Afrique par sa contribution au Département Affaires politiques, paix et sécurité de l'Union africaine.

Fervent défenseur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2024-2025, nous continuerons à redoubler d'efforts pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité à travers le monde.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grèce.

**M<sup>me</sup> Theofili** (Grèce) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Albanie d'avoir organisé ce débat public de haut niveau sur le rôle des organisations régionales dans l'application du programme sur les femmes et la paix et la sécurité, qui tombe à point nommé.

En cette période de turbulences, la multiplication des conflits armés et des prises de pouvoir par la force a entraîné un recul tectonique de la paix, de la sécurité et des valeurs démocratiques, telles que l'égalité des genres et l'exercice des droits humains par tous, sur un pied d'égalité. Malheureusement, les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par ces menaces à la sécurité.

Dans ce contexte, le rôle des organisations régionales est essentiel pour maintenir une paix et une sécurité durables, tout en favorisant la protection des droits fondamentaux des femmes et leur participation aux processus de paix dans des conditions d'égalité.

De nombreuses organisations régionales, telles que l'Union européenne, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'OTAN, l'Organisation pour la sécurité et

la coopération en Europe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres, ont déjà adopté ou sont en train de définir des plans d'action ou des stratégies pour les femmes et la paix et la sécurité. Ces documents d'orientation régionaux doivent être mis en œuvre non seulement par les différentes organisations, mais aussi par leurs États membres, conformément à leurs propres plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, ce qui renforcera ainsi la cohérence des politiques aux niveaux national et régional.

Dans le même temps, la coordination entre les différents partenaires régionaux au sein de l'architecture des Nations Unies peut s'avérer bénéfique pour garantir une cohérence à l'échelle du système et faire la soudure entre les efforts déployés au niveau national et ceux déployés au niveau international pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Il va sans dire que la quasi-totalité des organisations considèrent que le maintien de la paix et de la sécurité au niveau régional revêt une priorité élevée. En conséquence, elle se sont dotées des savoir-faire et des outils et mécanismes idoines pour la médiation, la prévention et le règlement des conflits, et la consolidation de la paix. Les organisations régionales promeuvent des solutions sur mesure, adaptées au contexte, face aux défis régionaux qui menacent la sécurité ; en outre, elles peuvent servir d'enceintes sûres où engager un dialogue inclusif et une coopération constructive entre toutes les parties prenantes concernées, telles que les États, les organisations de la société civile et les défenseurs des droits humains. Il s'ensuit que la seule manière de promouvoir une participation égale des hommes et des femmes aux processus de prise de décision, et d'élaborer des politiques efficaces tenant compte des questions de genre, est donc d'intégrer systématiquement la dimension du genre dans toute la structure organisationnelle. En outre, la collaboration transrégionale, fondée sur le partage des meilleures pratiques et la division du travail, sous la coordination du Conseil de sécurité, est susceptible d'avoir une incidence positive sur la promotion d'une culture de la paix qui place les femmes et les filles au centre des efforts internationaux, de même que sur la réduction de l'écart entre engagements et mise en œuvre.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

**M. Ćurić Hrvatinić** (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, et je souhaite ajouter certaines observations à titre national.

Je remercie la présidence albanaise du Conseil de sécurité, S. E. la Ministre Olta Xhaçka, ainsi que le Secrétaire général et les intervenantes. La Croatie se fait l'écho des appels à appliquer intégralement la résolution 1325 (2000) et toutes les résolutions ultérieures du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité.

Sur fond de coups d'État militaires, de troubles politiques et de prises du pouvoir par la force, les femmes sont souvent des cibles privilégiées, d'autant que de nouveaux schémas de violence accentuent l'insécurité et les inégalités qui les affectent directement. La violence sexuelle et fondée sur le genre, déjà répandue, prend de l'ampleur dans de telles situations et devient un instrument de répression et d'intimidation politique. Une insécurité croissante alimente un climat de peur, cependant que les femmes se voient souvent privées d'accès à l'emploi et à l'éducation. Même dans des situations aussi dangereuses, les femmes se battent courageusement pour leurs droits. En Afghanistan, les femmes protestent depuis des mois. Au Soudan, les femmes ont été parmi les premières à manifester contre le coup d'État et jouent toujours un rôle de premier plan dans le mouvement de la rue. Elles avaient de même été en première ligne de la révolution dans le pays, avant d'être largement mises à l'écart du processus politique formel par la suite.

Les organisations régionales peuvent apporter leur contribution par des initiatives de médiation et des efforts visant à prévenir l'escalade des conflits, et elles peuvent aider à mettre les femmes sur le devant de la scène. Diverses organisations régionales ont également élaboré des cadres pour promouvoir la protection des femmes et des filles contre les violations des droits humains. Les femmes sont des agentes du changement, ainsi que des artisanes de la paix. Nous connaissons tous les statistiques indiscutables qui montrent qu'inclure les femmes dans les négociations et les processus de paix se traduit par une paix beaucoup plus durable. À l'inverse, l'exclusion des femmes de la vie politique a un effet néfaste sur le dialogue politique et l'équilibre social d'un pays, ce qui est susceptible de conduire à des troubles.

À quelques pas de nous, sur la pelouse du Siège de l'ONU, se dresse un monument, le Monument pour la paix. Il s'agit d'une statue de femme à cheval, conduisant symboliquement les nations du monde vers la paix. Ce monument incarne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous devrions nous inspirer de cette puissante œuvre d'art et donner vie à son message.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Luxembourg.

**M. Maes** (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays du Benelux : la Belgique, le Royaume des Pays-Bas et mon propre pays, le Luxembourg.

Les pays du Benelux souscrivent pleinement aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes de la paix et de la sécurité.

Nous remercions l'Albanie d'avoir organisé le présent débat sur le rôle des organisations régionales dans l'application du programme sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que pour ses efforts pour intégrer ce programme dans les travaux du Conseil. Nous nous félicitons des exposés d'aujourd'hui, et des échanges réguliers du Conseil de sécurité avec les organisations régionales, qui jouent un rôle complémentaire important dans la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité sur le terrain. Nous devons poursuivre ensemble la mise en œuvre du cadre normatif sur les femmes et la paix et la sécurité. Tout en saluant l'adoption de plans d'action femmes et paix et sécurité par de nombreuses organisations régionales et de nombreux États Membres, y compris l'Union européenne, nous estimons que les organisations régionales devraient encore davantage développer et mettre en œuvre des politiques, des activités et un plaidoyer pour toutes les femmes et les filles affectées par les conflits. Nous considérons qu'il est essentiel de tirer les leçons des crises passées et actuelles, et souhaitons faire les quatre observations suivantes.

Premièrement, nous devons travailler ensemble pour promouvoir l'égalité des sexes, ainsi que l'autonomisation et la participation économiques, politiques et sociales des femmes et des filles, qui sont des conditions préalables au développement durable, à la paix, à la sécurité et à la justice. Nous appelons à l'adoption d'une approche fondée sur les droits, car protéger les droits des femmes, y compris leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs, équivaut à protéger les droits de tous les membres de la société dans son ensemble.

Deuxièmement, selon l'étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, intitulée *Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix*, la participation des femmes accroît à 35 % la probabilité de parvenir à un accord de paix durable qui dure 15 ans. Conformément

aux résolutions 1888 (2009) et 1889 (2009), nous exhortons tous les acteurs concernés, y compris toutes les organisations régionales, à prendre des mesures efficaces pour assurer et accroître la participation des femmes, dans toute leur diversité, à toutes les étapes des processus de paix, notamment grâce à la participation active des organisations de la société civile. Une attention particulière doit être accordée aux défenseuses des droits humains et aux femmes engagées dans la consolidation de la paix, afin de s'assurer qu'elles puissent opérer dans des circonstances sûres et qu'elles soient impliquées à tous les niveaux des processus de décision politiques.

Troisièmement, nous voudrions mettre en exergue l'importance des médiatrices, en reconnaissant le rôle précieux des réseaux soutenus par les organisations régionales, tels que le réseau FemWise de l'Union africaine. Trop souvent, les médiatrices ne sont pas incluses dans les processus de paix formels. Nous estimons qu'elles peuvent jouer un rôle clef pour briser les silos de négociations patriarcaux et que les organisations régionales peuvent promouvoir le déploiement d'expertes qualifiées de haut niveau. De concert avec les gouvernements nationaux, les organisations régionales pourraient améliorer le partage des connaissances sur les lieux de formation et sur la manière dont les femmes peuvent profiter d'une formation formelle pour devenir médiatrices, et elles pourraient partager des boîtes à outils sur la façon dont de telles formations peuvent être développées au niveau national ou au niveau régional.

Quatrièmement, enfin, comme le souligne le rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2022/272), les récentes prises de pouvoir anticonstitutionnelles ont été suivies d'insécurité généralisée, de chocs économiques et de violations des droits humains, y compris l'utilisation de la violence sexuelle. Ces violations affectent les femmes et les filles de manière disproportionnée, que ce soit en Afghanistan, au Myanmar, au Soudan ou au Mali. Nous sommes aussi les témoins de telles violations dans le cas de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Compte tenu de leur capacité de convocation, les organisations régionales ont la responsabilité de veiller à ce que les préoccupations concernant les violations des droits humains et les atteintes à ces droits soient reflétées dans des dispositions spécifiques dans les accords de paix. Les violations du droit international ne doivent pas rester impunies. Les amnisties pour les crimes de violence sexuelle ne sont jamais acceptables. Aujourd'hui plus que jamais, il est impératif de redoubler

d'efforts pour faire avancer le programme sur les femmes et la paix et la sécurité, en coopération avec les organisations régionales. Le Conseil peut compter sur le ferme engagement et le soutien des pays du Benelux à cet égard.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

**M. Mabongo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Albanie d'avoir organisé cet important débat public aujourd'hui. Nous saisissons cette occasion pour remercier le Secrétaire général de l'exposé qu'il a présenté ce matin, et toutes les intervenantes de leurs exposés éclairants.

L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration que fera la représentante de l'Allemagne en sa qualité de Coprésidente du Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique, ainsi qu'à celle faite par le représentant du Canada, au nom des Amis de la résolution 1325 (2000).

Je voudrais souligner les points suivants compte tenu du contexte et de l'objectif du débat d'aujourd'hui.

Tout d'abord, l'Afrique du Sud réaffirme son attachement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, tel qu'envisagé dans la résolution 1325 (2000) et toutes les résolutions ultérieures. Nous continuons d'être guidés par notre plan d'action national et par la stratégie régionale sur les femmes et la paix et la sécurité de la Communauté de développement de l'Afrique australe, ainsi que par la Stratégie de l'Union africaine en matière de genre et d'autonomisation des femmes. Ces mécanismes visent à éliminer les obstacles à l'autonomisation des femmes et à leur participation pleine et entière aux processus socioéconomiques et politiques. Ils plaident aussi et surtout pour les droits des femmes et l'égalité des sexes en matière de paix et de sécurité. Nous devons préserver tous les progrès réalisés en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, de manière active et décisive.

L'Afrique du Sud continue de penser que les bases normatives et institutionnelles sur lesquelles repose le programme pour les femmes et la paix et la sécurité sont parmi les plus complètes. Toutefois, les engagements qui ont été pris n'ont pas encore été mis en œuvre pleinement et effectivement dans certains domaines, comme le montrent la sous-représentation, la marginalisation et l'exclusion des femmes au niveau des processus décisionnels, des négociations et des efforts de médiation dans les processus de paix et les élections. Nous sommes

préoccupés par le manque d'accès aux services de santé sexuelle et procréative, par l'augmentation des intimidations, des représailles et des violences et atteintes sexuelles contre les femmes et les filles, y compris les atteintes aux droits de la personne, dans les situations de conflit et de transition. Ces éléments ont été bien mis en évidence dans le rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2022/272) en mars.

C'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef la responsabilité de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et de combler les lacunes dans cette mise en œuvre. En outre, les organisations régionales et sous-régionales, notamment les institutions financières, jouent un rôle très important.

Dans ce contexte, il faut intégrer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les débats de l'ONU et des organisations régionales consacrés à la prévention des conflits, au maintien de la paix et à la consolidation de la paix pour que les difficultés de mise en œuvre du programme soient abordées de manière globale.

Compte tenu des défis existants et des menaces potentielles qui risquent de faire régresser les engagements en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, l'Afrique du Sud souhaite formuler les recommandations suivantes.

Premièrement, pour sauvegarder le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il est important que les États Membres adoptent des mesures institutionnelles, politiques et législatives pour éliminer les obstacles discriminatoires auxquels les femmes sont confrontées afin de leur donner les mêmes chances de participer aux processus de planification et de prise de décision.

Deuxièmement, il faut renforcer les organes électoraux et les institutions judiciaires pour faire en sorte que les auteurs d'atteintes aux droits de l'homme et de violations du droit international répondent de leurs actes. L'application du principe de responsabilité et la lutte contre l'impunité pour les violations peuvent avoir un effet dissuasif et contribuer à rendre justice aux victimes et aux personnes rescapées.

Des échanges réguliers avec d'autres organisations régionales et sous-régionales et le partage des meilleures pratiques sont essentiels pour régler les conflits et prévenir l'escalade ou l'émergence de nouveaux conflits, notamment en s'attaquant aux causes profondes qui conduisent à ces conflits.

Pour terminer, j'appelle le Conseil de sécurité à collaborer avec la Commission de consolidation de la paix et à tirer parti de son rôle consultatif et fédérateur. Nous saluons les efforts déployés par le Conseil pour inviter des artisanes qui œuvrent à la consolidation de la paix à lui présenter des exposés, et nous espérons que leurs recommandations sur les femmes et la paix et la sécurité seront prises en compte dans les mandats des missions de maintien de la paix dans le cadre de leur examen par le Conseil de sécurité.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

**M. Massari** (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie se félicite de l'initiative de l'Albanie d'organiser ce débat public de haut niveau qui nous permet de réaffirmer notre ferme appui à la résolution 1325 (2000) et à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

L'Italie s'associe à la déclaration faite par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, et souhaite faire quelques observations à titre national.

Il est essentiel de promouvoir l'inclusion pleine, effective et véritable des femmes dans toutes les sphères de la vie publique et dans les principaux processus de prise de décision pour susciter le changement et favoriser une coexistence pacifique. C'est une tâche qui commence en temps de paix, avec la participation des communautés locales et des organisations de la société civile, et qui contribue à renforcer la résilience de nos sociétés et à prévenir les conflits. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ne concerne pas seulement les droits des femmes, il s'agit avant tout d'une question de sécurité qui concerne l'ensemble de la société. Dans cette optique, nous réaffirmons l'importance de tenir compte des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans tous les débats pertinents du Conseil.

Depuis l'adoption historique de la résolution 1325 (2000), beaucoup a été accompli. Nous avons amélioré la sensibilisation et défini un cadre politique plus solide, et de nouveaux mécanismes de suivi et de communication de l'information ont été mis en place. Cependant, 20 ans plus tard, les femmes et les filles continuent de pâtir de manière disproportionnée des conflits et des troubles, et elles restent sous-représentées ou non représentées dans les processus de paix, malgré leur

contribution constructive au règlement des conflits au niveau local.

Je voudrais rendre hommage à toutes les femmes qui vivent dans la crainte pour leur sécurité et celle de leur famille dans des contextes de guerre et de violence, notamment en Ukraine et ailleurs. Ce sont des mères, des filles et des épouses, mais aussi des artisanes de la paix, des défenseuses des droits de l'homme, des militantes et des responsables locales, prêtes à contribuer à tracer la voie vers une paix durable et à jouer un rôle de premier plan à cet égard. Leurs voix doivent être entendues.

Nous devons placer les femmes au centre de tous nos efforts, en travaillant de manière cohérente à des niveaux différents et complémentaires, aux niveaux national, international et régional.

Au niveau national, l'Italie met actuellement en œuvre son quatrième plan d'action sur les femmes et la paix et la sécurité. En parallèle, nous continuons de participer, avec nos partenaires de l'Union européenne, à la mise en œuvre du plan d'action européen correspondant pour la période allant de 2019 à 2024.

Nous avons renforcé notre partenariat avec le système des Nations Unies en faveur des femmes et des filles en augmentant notre financement des activités de base et en renforçant nos engagements politiques. Nous sommes également fermement convaincus des avantages de la présence d'un personnel féminin bien intégré dans les opérations de maintien de la paix.

Au niveau régional, l'Italie a lancé le Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne, dont la portée a augmenté au fil des ans et qui a contribué à la création de l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices, rassemblant des voix de différentes régions du monde qui appellent à l'accélération de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Pour terminer, nous pensons que l'ONU doit pouvoir compter sur la contribution fondamentale des organisations régionales dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en mettant à profit les avantages découlant de leur proximité avec les réalités spécifiques du terrain. Il est amplement prouvé que, lorsque les femmes sont véritablement impliquées, les pourparlers de paix ont plus de chances de traiter les causes profondes des conflits et de produire des résultats plus durables. Le Conseil peut être assuré que l'Italie continuera de s'employer activement à poursuivre cet objectif.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

**M<sup>me</sup> Leendertse** (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom du Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique auprès des Nations Unies, coprésidé par l'Afrique du Sud et l'Allemagne. Nous remercions la présidence albanaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, en mettant l'accent sur le rôle des organisations régionales. Le thème de ce débat public arrive à point nommé, étant donné l'importance que nous accordons tous à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité après l'adoption de 10 résolutions y relatives, qui constituent un cadre normatif solide qui peut guider nos actions.

Nous remercions également les intervenantes de leurs observations éclairantes. Dans le contexte du débat de ce matin, le Groupe tient à souligner les cinq points suivants.

Premièrement, nous demandons instamment au Conseil, dans le cadre de ses travaux, de redoubler d'efforts en vue de la mise en œuvre intégrale de tous les engagements pris à l'échelle mondiale en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité, notamment la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les aspects et à tous les niveaux des processus de paix et de sécurité, dès le début.

Deuxièmement, pour être mis en œuvre de manière efficace, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité requiert des partenariats solides entre le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix, grâce à son rôle fédérateur et sa fonction de conseil, et les organisations régionales et sous-régionales, y compris leurs institutions financières régionales, afin d'appuyer les organisations de femmes et les initiatives de consolidation de la paix. Nous exhortons tous ces acteurs et partenaires du système des Nations Unies à continuer de soutenir l'appropriation des efforts de consolidation de la paix au niveau local, ainsi que les plans d'action, cadres et mécanismes nationaux et régionaux déjà en place.

Troisièmement, le Groupe a le plaisir d'informer le Conseil qu'à ce jour, le Réseau des femmes d'influence en Afrique a créé 29 sections nationales dans les cinq régions d'Afrique. Bien qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir, nous nous félicitons de ce que, par l'entremise des organisations régionales et sous-régionales

de l'Union africaine, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union du fleuve Mano, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, qui ont leurs propres mécanismes et plans d'action régionaux, nous avons pu appuyer l'accélération de la mise en œuvre en Afrique des engagements relatifs au programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le deuxième Forum africain pour les femmes et la paix et la sécurité, qui s'est tenu en décembre 2021, a souligné la nécessité de renforcer le suivi et l'évaluation des cadres et mécanismes continentaux.

Nous saisissons cette occasion pour nous faire l'écho des appels lancés par la Commission de consolidation de la paix pour que les États Membres garantissent un financement suffisant, prévisible, durable et souple des activités relatives à la consolidation de la paix, qui soutiennent souvent la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité par l'entremise des organisations régionales.

Quatrièmement, le Groupe réaffirme son plein appui à l'ONU et à l'Union africaine. Le Réseau des femmes d'influence en Afrique applique de manière innovante la résolution 1325 (2000) et ses résolutions de suivi en travaillant aux échelons local et régional, en mettant l'accent sur les initiatives locales par l'entremise des sections nationales du Réseau, en menant des missions d'établissement des faits de haut niveau et en amplifiant les voix des femmes et des filles réduites au silence par les conséquences de la guerre. Par exemple, en 2020 et 2021, le Réseau a organisé au Mali et au Mozambique des missions de solidarité virtuelles, qui ont mis en exergue les défis auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans les transitions politiques et dans les situations d'extrémisme violent, respectivement, ainsi que les façons d'y remédier.

Enfin, le Groupe félicite toutes les organisations régionales et sous-régionales du monde entier des efforts qu'elles déploient pour combler les lacunes restantes qui entravent la pleine application de la résolution 1325 (2000) et de toutes les résolutions ultérieures. Nous appelons également à une meilleure coopération entre elles, y compris une coopération approfondie avec l'ONU.

Dans le cadre de cette entreprise, le Groupe ne saurait manquer de souligner qu'il importe de mettre constamment en avant le sort des femmes, notamment

celles de la société civile et les architectes de la paix dans le monde, mais aussi leurs contributions constructives et essentielles en matière d'égalité des sexes dans la gouvernance politique, la prise de décision la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que dans leur vie privée. Nous avons également tiré des enseignements de leurs expériences et partagé les pratiques exemplaires sur les difficultés les plus urgentes qui touchent les femmes de manière disproportionnée, y compris dans le cadre de la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Mahmoud** (Égypte) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je félicite l'Albanie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis profondément reconnaissant de l'organisation du présent débat public. De plus, je remercie les intervenantes de leurs observations enrichissantes.

L'Égypte souligne l'importance de mettre en œuvre l'intégralité du mandat du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, tel qu'il est énoncé dans les résolutions pertinentes, et de parvenir à un équilibre entre ses quatre piliers que sont la prévention, la protection, la participation, et le secours et le redressement, tout en tenant compte des spécificités culturelles et sociales de chaque pays afin de garantir une participation accrue des femmes dans les situations de conflit armé et les pays sortant d'un conflit.

L'Égypte réaffirme aussi l'importance de la participation des femmes aux négociations et du renforcement de leurs capacités afin qu'elles puissent réellement prendre part aux négociations de paix et à la consolidation de la paix. L'Égypte a joué un rôle crucial dans la création de l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices et a participé activement aux travaux du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation et du Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne, ainsi qu'à la création du Réseau des femmes médiatrices arabes, qui a récemment rejoint l'Alliance mondiale. L'Égypte a également rejoint le réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité, mis en place par l'Espagne, et participe activement à ses réunions.

Il est toujours opportun de rappeler que l'Afrique a été la première à inscrire le programme pour les femmes et la paix et la sécurité à l'ordre du jour du Conseil, sur l'initiative de la Namibie, ce qui a abouti à la rédaction

de la résolution 1325 (2000). Nous estimons qu'avec le lancement d'un cadre continental visant à rendre compte de la mise en œuvre de ce programme, l'Afrique a fait de grands pas en avant en vue d'en garantir l'application effective sur le continent.

Les organisations régionales, telles que l'Union africaine et la Ligue des États arabes, ont un rôle central à jouer pour renforcer la détermination des États à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et leur apporter l'appui nécessaire par l'intermédiaire de la communauté internationale, notamment des institutions financières internationales. Il est de la plus haute importance de créer des mécanismes de coordination entre les donateurs, les partenaires et les organes exécutifs afin de garantir la continuité et l'efficacité du programme, l'accent étant mis en particulier sur l'appropriation nationale et la coopération avec les entités nationales durant le processus de mise en œuvre.

L'Égypte élabore actuellement son premier plan d'action national sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cependant, nous estimons qu'adopter des plans d'action relatifs à ce programme n'est pas suffisant. Nous devons également mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces plans et des engagements qui ont été pris, surtout pour les pays africains, à leur demande. Il s'agit notamment de renforcer leurs capacités à cet égard et de leur permettre d'appliquer ces plans ambitieux, une attention particulière devant être accordée aux pays touchés par des conflits armés ou qui se trouvent dans des situations d'après conflit.

En outre, S. E. le Président égyptien, Abdel Fattah Al Sisi, a été un des premiers dirigeants à rejoindre l'initiative du cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face. C'est avec fierté que l'Égypte défend les résolutions de l'Assemblée générale sur l'action de l'ONU contre l'exploitation et les atteintes sexuelles depuis la soixante et onzième session de l'Assemblée, dont la dernière en date est la résolution 75/321, adoptée en septembre.

Pour conclure, je tiens à souligner que les femmes sont des moteurs de changement durant les périodes de transition menant du conflit au développement. L'autonomisation des femmes est une nécessité pour une société saine et soudée aspirant à une paix durable.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Namibie.

**M<sup>me</sup> Kuzee** (Namibie) (*parle en anglais*) : La Namibie vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat public sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Nous sommes encouragés, comme toujours, par l'appui considérable dont bénéficie ce débat.

La résolution 1325 (2000) est née de la nécessité de promouvoir la participation des femmes aux initiatives et aux processus visant à garantir la paix et la sécurité, de prévenir toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles et d'assurer la protection des femmes dans les situations de conflit et de non-conflit, y compris dans le contexte de prises du pouvoir par la force.

Les éléments factuels recensés démontrent que, même si la paix est plus durable lorsque les femmes sont véritablement impliquées dans les processus de paix, de sécurité et d'aide humanitaire, cet avantage ne se traduit pas systématiquement par leur inclusion ou leur participation aux négociations de paix et aux mécanismes de mise en œuvre.

Les organisations régionales jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre intégrale du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et, à cet égard, je me félicite de l'important rôle de chef de file que joue l'Union africaine pour promouvoir ce programme et veiller à ce que ses retombées soient durables.

Je voudrais partager quelques éléments clefs que ma délégation considère comme essentiels au succès de la collaboration avec les organisations régionales.

Un engagement politique au plus haut niveau est indispensable, pas seulement pour que les pays mettent effectivement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment par l'entremise de leurs plans d'action nationaux, mais aussi pour une mise en œuvre efficace des plans d'action régionaux ou sous-régionaux.

Nous devons conserver une vision commune des normes mondiales relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, tout en axant nos approches sur les contextes régionaux et locaux qui intègrent les engagements en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité et favorisent un leadership féminin.

Les organisations régionales doivent partager les meilleures pratiques avec les organisations sous-régionales, car leurs efforts respectifs peuvent se renforcer

mutuellement. Il est également utile que les institutions nationales appuient les organisations régionales. C'est le cas du Centre international des femmes pour la paix, créé en Namibie en 2020, qui a pour mission de renforcer l'innovation régionale et internationale afin de faire progresser la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de renforcer les capacités des acteurs nationaux, régionaux et internationaux dans les différentes dimensions du maintien et de la consolidation de la paix.

Il demeure essentiel de collaborer avec les organisations de la société civile pour mettre efficacement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, aux niveaux régional, national et local. Il est donc important d'avoir des mécanismes en place pour assurer la liaison entre la société civile et les organisations régionales et sous-régionales.

Il convient que les organisations régionales axent leurs cibles et leurs indicateurs sur les domaines dans lesquels elles ont une influence directe, par exemple en fixant des objectifs concernant la participation véritable des femmes aux processus de paix placés sous leurs auspices. Les organisations régionales doivent également améliorer le partage des informations entre elles et intégrer des systèmes d'alerte rapide aux fins de la prévention des conflits dans leurs cadres régionaux pour améliorer la préparation effective et la réaction aux conflits.

Enfin, on ne saurait trop insister sur l'importance de la protection des droits des femmes ainsi que de leur participation et de leur leadership dans la prévention et le règlement des conflits, la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits. Les plans d'action régionaux agissent comme des catalyseurs, en encourageant l'élaboration de plans d'action nationaux et en prolongeant le travail des États Membres à titre individuel. Les organisations régionales et sous-régionales ont un pouvoir de rassemblement que les États Membres à titre individuel n'ont pas forcément dans le domaine du règlement des conflits, pouvoir qui doit donc être pleinement exploité.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

**M. Marschik** (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche salue l'exposé présenté par l'Ambassadrice de l'Union européenne pour le genre et la diversité, M<sup>me</sup> Stella Ronner-Grubačić. Nous nous alignons aussi sur les déclarations faites par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Ce matin, nos intervenantes, cinq dirigeantes d'organisations régionales qui forcent l'admiration, nous ont dit que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles étaient bien trop souvent reléguées au second plan quand un État était confronté à un conflit armé, à des troubles politiques ou à une prise du pouvoir par la force. Apparemment, le pouvoir normatif du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, consacré par 10 résolutions du Conseil de sécurité, s'atténue quand les gouvernements passent de la normalité à l'urgence. Comme il a été souligné très clairement plus tôt dans la journée, il s'agit d'un fonctionnement irresponsable et contreproductif, qui doit changer.

Dans le cadre du débat public annuel du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, tenu chaque année en octobre, le rapport du Secrétaire général met en lumière les lacunes notables dans la mise en œuvre des quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La participation des femmes aux négociations pour instaurer des trêves ou la paix est marginalisée. La protection des femmes et des filles contre la violence fondée sur le genre et sexuelle est inefficace. Le crime odieux qu'est la violence sexuelle liée aux conflits, y compris les viols en masse, persiste. La prévention de ces formes de violence est insuffisante par manque d'application du principe de responsabilité.

Les efforts de secours et de relèvement et le lien entre aide humanitaire, assistance au développement et consolidation de la paix ne sont pas envisagés sous l'angle spécifique du genre. Trop souvent, les organisations locales et communautaires de défense des droits des femmes ne reçoivent pas le financement dont elles ont besoin, en dépit du fait qu'elles passent rapidement de la programmation communautaire à la fourniture de services humanitaires cruciaux lorsque les conflits débutent. En somme, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité à l'échelle mondiale sont nombreuses et demandent l'attention constante de la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité.

L'Autriche félicite l'Albanie de ses efforts pour garder la lumière braquée sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au Conseil en convoquant le débat d'aujourd'hui, qui se concentre sur les organisations régionales et sous-régionales. Après avoir écouté les intervenantes et les autres orateurs et oratrices, il nous semble que la principale conclusion à tirer du débat d'aujourd'hui sera que la communauté

internationale a besoin des organisations régionales afin de faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Il convient que les organisations régionales et le Conseil collaborent de manière à adapter le programme pour les femmes et la paix et la sécurité à l'échelle locale et à le transposer du Conseil, par l'intermédiaire des organes intergouvernementaux régionaux, au niveau des politiques locales. Dans ces efforts, le rôle de la société civile, en particulier les organisations de défense des droits des femmes, doit être pleinement pris en considération, tant pour la planification que pour la mise en œuvre. Les organisations régionales peuvent renforcer la responsabilité de leurs membres au regard du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en suivant la mise en œuvre qui en est faite au niveau national. Quand un membre connaît des turbulences politiques, son organisation régionale peut intervenir en offrant médiation, protection et activités de secours et de relèvement.

Pour terminer, je donnerai deux exemples d'efforts déployés par des organisations régionales que nous soutenons.

En Afrique orientale, l'Autriche est une partenaire de longue date de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qu'elle aide à renforcer son programme de paix et de sécurité. L'Autriche est également solidaire de l'action menée par l'Union africaine pour contribuer au règlement pacifique des conflits en Afrique.

Dans le contexte de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie, l'Autriche appuie tous les efforts déployés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en vue de mettre rapidement fin à la guerre, notamment au moyen de la diplomatie parlementaire portée par le nouveau Représentant spécial de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE pour le dialogue parlementaire en Ukraine, M. Reinhold Lopatka, de l'Autriche.

Ce ne sont là que deux exemples parmi bien d'autres remarquables efforts régionaux et sous-régionaux qui peuvent servir de modèles de meilleures pratiques quant à la manière dont nous pouvons contribuer, par l'intermédiaire des organisations régionales, au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous sommes impatients de renforcer encore notre action à cet égard au niveau local, régional et mondial.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

**M. Espinosa Cañizares** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je félicite l'Albanie de la transparence avec laquelle elle a présidé le Conseil de sécurité pendant la première moitié du mois de juin. Je salue la variété des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil, notamment la Libye, le Mali et le Yémen, de même que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (voir S/PV.9058) et le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (voir S/PV.9062), pour n'en citer que quelques exemples. Je relève aussi le débat public sur l'application du principe de responsabilité, tenu le 2 juin (voir S/PV.9052), qui intéresse également le débat d'aujourd'hui.

Je remercie les intervenantes de leurs exposés de ce matin.

J'insiste également sur le rôle de chefs de file des membres non permanents du Conseil dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ce programme n'est plus confiné à la commémoration de la résolution 1325 (2000) chaque année le 31 octobre et à la célébration de la Journée internationale des femmes chaque année le 8 mars ; il fait maintenant pleinement partie de l'ordre du jour mensuel du Conseil.

Ma délégation admire le rôle joué par les membres élus du Conseil à cet égard, et nous espérons que ces efforts se refléteront de plus en plus dans la mise en œuvre du programme sur le terrain, avec l'appui des organisations régionales et sous-régionales. Durant notre mandat au Conseil pour la période 2023-2024, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité sera également une des priorités de l'Équateur.

La coopération avec les organisations régionales, telle que prévue au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, est un outil concret qui favorise l'efficacité des efforts du Conseil. Dans le cas des zones de conflit, les organisations régionales peuvent rehausser l'efficacité de l'action menée pour arriver au règlement pacifique des différends grâce à l'amélioration de la confiance et au développement des capacités, ainsi qu'à la vérification et au suivi, autant d'aspects qui restent en rapport avec la résolution 1325 (2000) et se renforcent les uns les autres.

En garantissant un environnement stable, notamment par une tolérance zéro à l'égard de la violence fondée sur le genre et des atteintes sexuelles contre les femmes, les États peuvent favoriser la participation des

femmes à la réponse opposée aux crises et renforcer la cohésion sociale, le développement et la prévention au niveau local, international et régional.

Par ailleurs, non seulement la prise du pouvoir par la force porte préjudice aux droits des femmes, mais toutes les tentatives de briser l'état de droit nuisent à la situation de la population civile, en particulier les femmes et les enfants. C'est pourquoi nous condamnons fermement tous les actes de violence.

Je souligne que les missions politiques spéciales coopèrent avec les organisations régionales pour obtenir une plus grande inclusion et améliorer la suite donnée aux engagements pris au sujet des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Nous devons promouvoir et renforcer les plans d'action régionaux dans ce domaine, qui profitent également de la contribution des organisations de la société civile, en particulier les organisations de femmes.

Durant le dialogue interactif de la Quatrième Commission sur les missions politiques spéciales, qui a eu lieu le 3 juin, ma délégation s'est adressée à M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, précisément dans la perspective du débat d'aujourd'hui. Nous lui avons demandé d'en dire plus sur l'appui supplémentaire dont le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale avaient précisément besoin pour améliorer la coopération régionale au service du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La réponse a été directe et franche : des initiatives et mécanismes peuvent être mis en place, mais cela nécessite des investissements et des ressources plus importants, et donc une volonté politique. Nous partageons cet avis, et c'est pourquoi nous ajoutons aujourd'hui qu'il est également impératif de renforcer la coopération afin de consolider les dispositifs d'application du principe de responsabilité si nous voulons dissuader les acteurs malveillants et éviter tout retour en arrière.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

**M. Chatrnúch** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Mission permanente de l'Albanie d'avoir organisé la présente séance. La Slovaquie prend acte et se félicite des progrès qui ont été réalisés depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) en vue de garantir la participation véritable des femmes aux processus de paix et de sécurité. Dans la mesure où nous connaissons aujourd'hui un nombre record de conflits depuis la fin

de la Seconde Guerre mondiale, il est indispensable que toutes les parties prenantes expriment leur soutien inconditionnel à la participation pleine et égale des femmes à tous les efforts en faveur de l'établissement et du maintien de la paix et de la sécurité internationales, tout en adoptant et en appuyant des mesures concrètes et ciblées à cette fin.

Selon nous, il est fondamental que le Conseil de sécurité continue de faire progresser, de défendre et de promouvoir de manière systématique et cohérente le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans l'ensemble de ses travaux. Les femmes contribuent à mettre fin aux conflits, à remettre sur pied les communautés brisées et à pérenniser la paix. Il est indispensable de les doter de compétences essentielles, notamment en leur offrant une formation appropriée, de mettre en relation les décideurs et les dirigeantes et de garantir la pleine participation des femmes à tous les processus de décision pertinents. Cette démarche doit reposer sur une approche concertée, et il est donc de la plus haute importance d'encourager la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations.

Nous souscrivons pleinement à la conclusion du Secrétaire général dans son rapport de septembre 2021 sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827), selon laquelle les plans d'action nationaux peuvent se révéler des outils précieux pour guider la mise en œuvre du programme. C'est avec satisfaction que nous avons appris qu'outre les 98 pays et territoires qui avaient adopté des plans d'action portant spécifiquement sur les femmes et la paix et la sécurité, 12 organisations régionales avaient déjà mis en place des stratégies ou des plans régionaux sur le sujet. Nous saisissons la présente occasion pour appeler les autres parties prenantes concernées à suivre cette approche afin de consolider et de faire progresser les efforts déployés pour garantir la participation véritable des femmes.

Nous tenons à souligner que non seulement les femmes contribuent dans une large mesure à la prévention et au règlement des conflits, mais qu'elles demeurent aussi particulièrement touchées par les situations de conflit. À cet égard, nous sommes horrifiés par les allégations de violences sexuelles liées au conflit perpétrées par les forces russes, notamment des viols collectifs et des viols commis devant des enfants, que nous jugeons particulièrement déplorables. La Slovaquie appelle à une cessation immédiate des activités militaires russes en Ukraine et au retrait inconditionnel de toutes les troupes russes de l'ensemble du territoire ukrainien.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République tchèque.

**M. Kulháněk** (République tchèque) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence albanaise du Conseil de sécurité d'avoir convoqué cette séance importante qui arrive à point nommé. Face à la multiplication des conflits qui sévissent dans le monde, il apparaît d'autant plus important de discuter des moyens efficaces de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Après tout, la participation pleine, égale et véritable des femmes et des filles à toutes les étapes des processus de paix et des efforts de sécurité, ainsi que la protection des droits des femmes et des filles, figurent parmi les outils les plus efficaces dont nous disposons pour pérenniser la paix.

Il est tout à fait clair que, si nous voulons tenir nos promesses, nous devons consentir des efforts cohérents et concertés à l'échelle nationale, régionale et internationale pour mettre pleinement en œuvre la résolution 1325 (2000) et toutes les résolutions connexes ultérieures. La République tchèque s'attelle à la mise en œuvre de son deuxième plan d'action national pour la période 2021-2025. Nous tenons à féliciter tous les États Membres et les organisations régionales qui ont élaboré leurs propres plans d'action pour les femmes et la paix et la sécurité. Je voudrais encourager ceux qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à nous. D'une manière générale, nous estimons que trois domaines appellent une action urgente.

Premièrement, nous devons intensifier nos efforts pour prévenir les violences sexuelles et fondées sur le genre en période de conflit, y répondre et en poursuivre les auteurs. Dans ce contexte, les organisations régionales ont un rôle particulier à jouer en matière d'alerte précoce, de protection, de surveillance et de collecte d'éléments de preuve. Les personnes rescapées de ces crimes odieux perpétrés partout dans le monde, y compris les atrocités commises par les Russes dans des localités telles que Boutcha et Borodianka, entre autres, méritent d'obtenir justice pour pouvoir tourner la page. À cet égard, nous saluons tous les efforts déployés par les entités internationales telles que la Cour pénale internationale, les organisations de la société civile et les acteurs étatiques pour recueillir des éléments de preuve concernant les violences sexuelles et fondées sur le genre qui seraient systématiquement perpétrées par les forces armées russes en Ukraine. Un cas de viol est déjà un cas de trop. Nous estimons que l'application du principe de responsabilité est le moyen de prévention par excellence.

Deuxièmement, nous devons garantir un environnement sûr et propice à la participation pleine, égale et véritable de toutes les femmes et de toutes les filles, y compris les représentantes des organisations de femmes de la société civile et les défenseuses des droits humains. Les organisations dirigées par des femmes sont souvent les premières à intervenir en cas de crise. Pourtant, elles sont mises à l'écart et ne bénéficient pas d'un financement suffisant. En outre, elles sont souvent victimes de représsailles et de harcèlement en ligne et hors ligne, une situation qui est inadmissible. Dans ce contexte, les organisations régionales devraient veiller à ce que les femmes aient voix au chapitre à tous les stades du règlement des conflits, des processus de paix et de la consolidation de la paix. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir atteint la parité des genres au sein de son équipe de hauts responsables, et nous appelons toutes les autres organisations à faire de même.

Troisièmement, nous avons besoin de données et de connaissances pertinentes pour cerner les domaines dans lesquels nous devons redoubler d'efforts et veiller à ce que ceux-ci soient mieux adaptés au contexte. La nomination de conseillers et de conseillères pour les questions de genre et l'analyse des conflits en fonction des questions de genre sont essentielles pour tenir compte de ces questions dans nos interventions et nos délibérations.

Je conclurai en rappelant à chacun d'entre nous que nous, les États Membres, nous sommes engagés à maintes reprises à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le mandat existe. Œuvrons ensemble pour faire en sorte que les femmes et les filles, dans toute leur diversité, puissent contribuer à une paix durable et pérenne et en jouir.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Espagne.

**M<sup>me</sup> Bassols Delgado** (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne se félicite vivement de la tenue du présent débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, un thème qui fait partie intégrante de la politique étrangère féministe de l'Espagne. Dans le même temps, cette question revêt une dimension transversale et est une composante essentielle des travaux du Conseil de sécurité, avec lequel nous partageons l'objectif de promouvoir la participation des femmes aux processus de paix.

La prise de pouvoir par la force ou au moyen d'un coup d'État, où qu'elle se produise dans le monde, s'accompagne généralement d'une érosion du respect

des droits humains, qui touche tout particulièrement les femmes et les enfants. L'usage prolongé de la force augmente de manière exponentielle le risque de violence sexuelle, comme nous l'avons malheureusement constaté à de nombreuses reprises, et c'est pourquoi il est plus que jamais indispensable de respecter ce lien.

Nous devons donner aux femmes les moyens d'agir en temps de paix afin de réduire leur vulnérabilité en temps de violence. Nous devons donner aux artisanes de la paix, aux médiatrices, aux femmes journalistes, aux femmes politiques, aux défenseuses des droits humains et aux travailleuses humanitaires les moyens de contribuer à la mise en place de cadres politiques nécessaires à la paix et à la prospérité dans leur pays.

La mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité requiert, outre le renforcement de la dimension de genre dans les opérations de paix, une mobilisation importante de la société civile en tant qu'actrice clef pour garantir la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux processus de médiation et aux négociations de paix. Il ne peut y avoir de solution durable à un conflit si les femmes ne participent pas aux négociations de paix. Il ne peut y avoir de paix durable si les droits des femmes et des filles ne sont pas intégrés dans le cadre politique de la paix.

Ces principes sont clairement énoncés dans la résolution 1325 (2000) et l'importante initiative « Engagement 2025 », lancée en 2019 par la Finlande et l'Espagne au Siège de l'ONU. Nous savons tous que les processus de paix qui sont inclusifs et garantissent la participation et le leadership des femmes produisent toujours des résultats plus durables et plus stables.

L'Espagne est consciente que les organisations régionales internationales sont des acteurs incontournables pour renforcer le dialogue avec la société civile dans leurs pays membres, car elles disposent des connaissances, de l'expérience et du capital humain nécessaires pour garantir une plus grande efficacité des programmes et des politiques publiques liés au programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Pour l'Espagne, la coopération multilatérale sert de catalyseur pour appuyer efficacement la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en particulier à l'échelle locale, ce qui nous semble plus important et plus nécessaire que jamais pour traduire ce programme en mesures concrètes et efficaces.

En guise d'exemple, aujourd'hui, je voudrais attirer l'attention sur la coopération et les excellentes relations entre l'Espagne et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), une organisation qui regroupe, entre autres, les pays du Sahel occidental, où le programme pour les femmes et la paix et la sécurité revêt une importance capitale.

En décembre 2021, le Ministère espagnol des affaires étrangères a signé un mémorandum d'accord avec la CEDEAO sur la coopération dans le cadre de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il a ensuite été proposé que les fonds soient gérés par le Centre de la CEDEAO pour le développement du genre. Une décision a déjà été prise concernant les programmes auxquels ces fonds seront affectés.

Une partie de ces fonds sera consacrée aux projets de la Plateforme des femmes du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), qui vise à faciliter l'intégration des questions de genre et des priorités des femmes et des filles dans les initiatives et les activités du G5 Sahel, contribuant ainsi au développement et à la stabilité de la région. L'appui de la CEDEAO à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes contribuera sans aucun doute à faire en sorte que les activités de ces femmes aient des retombées réelles et notables sur le terrain.

L'Espagne voudrait exprimer une fois de plus son soutien continu et son attachement ferme au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Vous pourrez toujours compter sur nous, Madame la Présidente, pour, jour après jour, réduire l'écart énorme qui existe entre les mesures qui sont énoncées dans les résolutions et leur mise en œuvre réelle et effective sur le terrain.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

**M. Koba** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Albanie d'avoir organisé le présent débat. Je remercie également toutes les intervenantes de leurs exposés instructifs.

Les organisations et mécanismes régionaux jouent un rôle essentiel à l'appui de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il y a trois mois, dans cette salle, l'Indonésie avait souligné la nécessité pour le Conseil de sécurité d'intensifier ses échanges et sa collaboration avec les acteurs régionaux sur la question des femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.8989). Je me réjouis de ce que nous puissions le faire aujourd'hui.

Je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, il importe de promouvoir et de mettre en évidence les réalisations et les progrès considérables accomplis au niveau régional dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Au cours des dernières années, nous avons été témoins de nombreuses réussites dans la mise en œuvre d'initiatives en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et national. Bien souvent, les initiatives régionales peuvent montrer la voie dans le cadre des efforts déployés au niveau mondial pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Par exemple, dans notre région, l'Indonésie a créé en 2020 le Réseau de négociatrices et médiatrices de paix d'Asie du Sud-Est. Aujourd'hui, nous travaillons dans ce cadre avec l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar afin de contribuer à l'autonomisation des femmes et des jeunes dans le processus de paix et de développement du Myanmar. Nous sommes convaincus que le Conseil peut jouer un rôle important dans la promotion des bonnes pratiques issues de l'initiative du Secrétaire général en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité. L'Indonésie estime qu'une approche positive permettra de favoriser et d'encourager une mise en œuvre à plus grande échelle du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Deuxièmement, les initiatives régionales sont des éléments constitutifs importants de l'initiative mondiale. Les organisations régionales sont les mieux placées pour comprendre la culture, les besoins et les défis liés à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans la région. En Asie du Sud-Est, par exemple, les femmes et les filles représentent près de la moitié de la population totale, tandis que parmi la population totale de femmes, plus de 280 millions sont des jeunes femmes. Par conséquent, les initiatives en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité doivent prendre en compte les filles et les jeunes femmes et encourager leur participation véritable.

L'Indonésie figure parmi les pays qui ont lancé l'initiative des villages de la paix. Cette initiative est axée sur la participation des filles et des jeunes à la pérennisation de la paix et au règlement des problèmes connexes dans la région. De telles initiatives peuvent venir compléter et renforcer les initiatives mondiales relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité.

Troisièmement, le Conseil doit continuer d'appuyer les initiatives interrégionales sur les femmes et la paix et la sécurité. Sur la base de notre expérience, la coopération interrégionale en faveur de la participation

des femmes aux efforts de paix peut faciliter la mise en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Depuis 2019, l'Indonésie s'est attachée à renforcer le dialogue avec l'Afghanistan sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment avec la participation des Afghanes. Cela a permis à l'Indonésie de continuer d'insister auprès du Gouvernement actuel sur la nécessité d'assurer la protection des droits des femmes et des filles, même en ces temps difficiles. Je pense notamment à nos échanges constants avec les autorités sur la nécessité de garantir le droit des filles à l'éducation.

De par notre expérience, nous savons que les femmes et les filles ont des compétences pleines de promesses et peuvent constituer un atout majeur pour la paix et la sécurité internationales. À cet égard, l'Indonésie invite l'ONU à intensifier son partenariat avec ces réseaux régionaux de femmes qui œuvrent pour la paix.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

**M. Szczerki** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Albanie d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. J'adresse également mes remerciements aux intervenantes pour leurs observations perspicaces et les efforts qu'elles déploient pour traduire dans la réalité le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous nous félicitons du thème du présent débat. Nous partageons l'idée que les problèmes considérables qui se posent actuellement en matière de politique mondiale ont renforcé l'importance et le rôle des organisations régionales. Elles sont souvent mieux placées et équipées pour bien comprendre et traiter les causes profondes des conflits armés dans leurs régions respectives.

L'Europe peut se targuer d'avoir l'expérience la plus ancienne et la plus importante en matière de mise en place d'institutions de sécurité collective au niveau régional. À cet égard, l'OTAN, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union européenne et le Conseil de l'Europe continuent de jouer un rôle prépondérant et influent dans les situations de conflit et d'après-conflit. Nous constatons avec satisfaction que toutes ces organisations ont dûment reconnu l'importance que revêt le programme pour les femmes et la paix et la sécurité pour la prévention et le règlement des conflits et pris des mesures concrètes pour le promouvoir et le concrétiser.

La Pologne, qui assure cette année la présidence de l'OSCE, est une fervente partisane d'une approche pragmatique du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, tant dans le fonctionnement de l'Organisation que dans la mise en œuvre de ses activités. Dans cet esprit, la Pologne a décidé d'appuyer financièrement un certain nombre de projets mis en œuvre par l'OSCE pour accroître le nombre de femmes employées dans des secteurs traditionnellement réservés aux hommes, tels que le secteur de l'énergie et les services de sécurité de l'État, renforçant ainsi la participation des femmes à l'élaboration des politiques et aux travaux des organes chargés de la gestion de l'eau et du règlement des conflits qui se concentrent sur l'Asie centrale et l'Afghanistan. Nous saluons également l'initiative du forum de mise en réseau de l'OSCE pour les dirigeantes, lancée en décembre dernier par la Secrétaire générale de l'OSCE, M<sup>me</sup> Helga Maria Schmid. Ce forum informel rassemble des médiatrices et des expertes participant aux processus de paix dans la région de l'OSCE afin d'échanger des données d'expérience et les meilleures pratiques. En outre, nous tenons à souligner que l'OSCE prend ses engagements au sérieux et veille à ce que les postes de supervision liés aux questions de sécurité, tels que les postes de représentants spéciaux et de chefs de mission sur le terrain, soient confiés à des femmes. À titre d'exemple, on peut citer Olga Skripovskaia, qui dirige la plus grande équipe de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, à Donetsk.

La pérennité des progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité demeure une priorité. En outre, au vu des événements tragiques qui touchent l'Ukraine et l'Afghanistan, où les Taliban excluent de fait la moitié de la population de la vie publique, ainsi que d'autres sociétés touchées par un conflit partout dans le monde, nous devons être davantage déterminés à prendre des mesures plus énergiques et à aller au-delà des engagements de base pris au titre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La Pologne est fermement convaincue de l'importance de la coopération régionale en matière de sécurité. Nous appuyons la coopération entre toutes les organisations régionales basées en Europe et l'ONU, car les contacts entre ces organisations contribuent à la stabilité mondiale et régionale.

Je tiens à réaffirmer que des liens étroits entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales sont essentiels pour nous permettre d'avoir à notre disposition une variété de stratégies et de solutions face

aux défis mondiaux. La guerre en Ukraine a modifié notre approche de la sécurité mondiale, et il est tout aussi important de faire évoluer notre engagement en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous avons besoin de plus de crédibilité, d'un engagement plus concret et de plus de visibilité. La Pologne est prête à appuyer davantage cette coopération afin qu'elle puisse donner toute la mesure de son potentiel qui est sans conteste inexploité.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Thaïlande.

**M<sup>me</sup> Sudhidhanee** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande tient tout d'abord à remercier l'Albanie d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui afin de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous tenons également à remercier toutes les personnes qui ont présenté un exposé.

La Thaïlande est pleinement attachée à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et se félicite que le présent débat mette l'accent sur le rôle des organisations régionales. Dans le monde interconnecté qui est le nôtre, il n'est pas possible de relever les défis en matière de paix et de sécurité en déployant uniquement des efforts au niveau national ou même mondial. La coopération au niveau régional est également importante. Berceau de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Thaïlande, qui compte parmi ses membres fondateurs, attache une grande importance au rôle de l'ASEAN, en particulier, et des organisations régionales, de manière générale, dans la promotion de la paix et de la stabilité, et par extension, aux partenariats multilatéraux régionaux efficaces et complémentaires. Considérant les femmes comme des agentes de changement qui contribuent à des communautés pacifiques et prospères, l'ASEAN a placé le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en tête de ses priorités. En 2017, les dirigeants de l'ASEAN ont adopté la Déclaration commune sur la promotion des femmes, de la paix et de la sécurité au sein de l'ASEAN, qui souligne l'importance de la participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à toutes les étapes des processus de paix. Elle reconnaît également leur rôle indispensable dans la consolidation de la paix, la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans la reconstruction et le relèvement après un conflit.

Comme d'autres États membres de l'ASEAN, la Thaïlande déploie des soldates de la paix au sein des opérations de paix des Nations Unies, tandis que

la Conférence des ministres de l'ASEAN travaille à une initiative visant à mettre un place un mécanisme d'appui plus élaboré grâce au renforcement des capacités et au partage des connaissances et des données d'expérience. Le Plan de mise en œuvre ASEAN-ONU pour 2021-2025 a également pour but de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en tant qu'approche multilatérale pour pérenniser la paix et la sécurité régionales et internationales. Les domaines de coopération sont notamment la prévention des conflits et la médiation, le maintien et la consolidation de la paix par les femmes et le renforcement de leur leadership et de leur participation effective, ainsi que la prévention de l'extrémisme violent et de la traite des êtres humains, la fin des violences sexuelles liées aux conflits et le renforcement de la protection juridique des défenseuses des droits humains. Sur la base de ces cadres d'orientation régionaux, je tiens à faire part au Conseil de quelques-unes des contributions de la Thaïlande à la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au niveau régional.

Premièrement, sous la présidence thaïlandaise de l'ASEAN, les ministres du Forum régional de l'ASEAN ont adopté, au Forum régional de l'ASEAN qui s'est tenu en 2019, la Déclaration commune sur la promotion des femmes, de la paix et de la sécurité, que la Thaïlande a parrainée. Dans le prolongement de cette déclaration, la Thaïlande, ainsi que l'Indonésie et le Canada, ont présidé, en 2021, un atelier du Forum régional de l'ASEAN sur les femmes et la paix et la sécurité, qui nous a permis de discuter des moyens de faire progresser la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans la région Asie-Pacifique, ainsi que des tendances futures, notamment les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et d'autres défis émergents.

Deuxièmement, la Thaïlande a également appuyé le Registre des femmes pour la paix de l'ASEAN, qui a été créé en 2018 et qui regroupe des expertes des processus de paix dans la région. Les représentantes de la Thaïlande au sein du Registre participent activement à la définition d'un programme sur les femmes dans les processus de paix, dans le cadre de l'Institut de l'ASEAN pour la paix et la réconciliation. Le renforcement des capacités des artisanes de la paix dans la région est un des éléments clefs de ce programme.

Troisièmement, la Thaïlande a également joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de directives et de procédures régionales visant à répondre aux besoins

des victimes de la traite des personnes, en appui à la mise en œuvre de la Convention de l'ASEAN contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants.

Pour terminer, pour traduire le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en actions concrètes sur le terrain, nous devons faire montre d'une volonté politique à tous les niveaux, national, régional et mondial, et faire en sorte que ces niveaux soient étroitement coordonnés. La Thaïlande et l'ASEAN sont prêtes à travailler de concert avec la communauté internationale, au sens large, et l'ONU, en particulier, pour promouvoir l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que leur mobilisation en faveur d'une paix et d'une stabilité durables dans la région et ailleurs.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Chili.

**M<sup>me</sup> Narváez Ojeda** (Chili) (*parle en espagnol*) : Je me félicite tout particulièrement que ma première intervention devant cet organe principal de l'ONU en ma qualité de Représentante permanente de mon pays, le Chili, porte sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité, qui est depuis longtemps un des grands axes de la politique étrangère multilatérale du Chili et qui sera une priorité dans l'élaboration de la politique étrangère féministe du Gouvernement du Président Gabriel Boric. Je remercie la présidence albanaise du Conseil d'avoir organisé le présent débat public. De même, je tiens à souligner l'initiative du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence s'agissant d'inscrire cette question à l'ordre du jour du Conseil, et je remercie les intervenants de leurs importantes contributions à ce débat.

Le Chili s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, et réaffirme son attachement à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des neuf résolutions ultérieures sur la question.

Il est inquiétant qu'en 2020, les femmes ne représentaient que 23 % des représentants dans les processus de paix dirigés ou codirigés par l'ONU. En outre, le pourcentage d'accords de paix comportant des dispositions relatives aux questions de genre ne s'élève qu'à 28,6 %. À cet égard, le Chili prône le renforcement de la coopération régionale et internationale afin de susciter des changements structurels qui garantissent la participation pleine et effective de toutes les

femmes à tous les niveaux de prise de décisions et leur autonomisation, la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre, ainsi que l'accès à la justice pour les victimes et les rescapées et l'application du principe de responsabilité pour les auteurs.

Au niveau régional, le Chili est un membre fondateur du réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité. De même, notre pays est cofondateur du Réseau régional de médiatrices du Cône Sud, une instance de coopération mise en place pour que davantage de femmes formées à la médiation tenant compte des questions de genre puissent participer aux processus de négociations et de médiation en faveur de la paix dans les contextes de crises humanitaires et dans les situations de conflit ou consécutives à un conflit. Notre pays a également fait œuvre de pionnier en Amérique latine en élaborant, en 2009, un plan d'action pour l'application de la résolution 1325 (2000). Par la suite, un deuxième plan d'action lui a succédé, suivi d'un troisième, en cours d'élaboration, dont l'objectif est d'assurer la participation des femmes aux processus de négociation, de médiation et d'édification et de consolidation de la paix.

Les circonstances politiques actuelles, notamment l'invasion de l'Ukraine, et l'emploi de la violence sexuelle comme arme de guerre sont aussi là pour nous rappeler que le thème du débat public d'aujourd'hui doit rester au premier plan de nos efforts si nous voulons instaurer un monde plus juste et libéré de la violence. La sécurité des femmes, des filles et des garçons, ainsi que la mise en place et le strict respect de couloirs humanitaires dans les contextes de conflit doivent être au cœur de nos efforts collectifs. Nous comptons sur l'appui et la coopération des organisations internationales pour honorer les engagements pris au regard du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et pour parvenir au plus vite à une participation pleine, égale et véritable des femmes, dans toute leur diversité, à toutes les décisions qui les concernent.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

**M. Lam Padilla** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala remercie l'Albanie d'avoir, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, convoqué le présent débat public. Indéniablement, il est de plus en plus important de traiter des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité au sein du Conseil. Nous remercions également le Secrétaire général et les intervenantes de leurs exposés.

La résolution 1325 (2000) a été adoptée par du Conseil de sécurité il y a plus de 20 ans et les progrès de sa mise en œuvre restent limités. Bien que les États aient adopté des mesures nationales pour la mise en œuvre complète de cette résolution et de ses 10 résolutions connexes, comme les plans d'action nationaux ou les divers réseaux de personnes référentes pour traiter de cette question, il reste des défis à relever.

Le rapport annuel publié le 29 mars par le Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2022/272) indique que plusieurs prises de pouvoir inconstitutionnelles récentes ont entraîné une insécurité généralisée, des chocs économiques et des violations des droits humains, notamment des actes de violence sexuelle, qui, commis avant, pendant et après ces événements, visaient à soumettre et à humilier les groupes d'opposition et les communautés rivales. Le rapport note également que certaines des parties ayant pris le pouvoir étaient impliquées depuis plusieurs années dans des affaires de violence sexuelle liée au conflit.

Dans ce contexte, le Guatemala considère que les organisations régionales comptent parmi les acteurs clés à qui il incombe de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Plus précisément, comme indiqué dans la résolution 2242 (2015), si les États ont un rôle essentiel à jouer en appliquant ce programme, les entités des Nations Unies et les organisations régionales jouent un rôle complémentaire important à cet égard.

Le rôle des organisations régionales est également mentionné dans les diverses résolutions portant sur la violence sexuelle liée aux conflits. Par exemple, par sa résolution 1820 (2008), le Conseil engage les organismes régionaux et sous-régionaux à envisager d'arrêter et de conduire des politiques, actions, et activités de mobilisation en faveur des femmes et des filles touchées par la violence sexuelle dans les conflits armés.

En 2013, par ailleurs, la résolution 2106 (2013) invitait le Secrétaire général, les États Membres et les organisations régionales à veiller, le cas échéant, à ce que les médiateurs et les envoyés engagent un dialogue sur la question des violences sexuelles, notamment avec la participation des femmes et de la société civile, y compris les organisations féminines et les personnes qui ont connu de telles violences, pour que cette question fasse l'objet de dispositions précises dans les accords de paix.

Le Guatemala souhaite souligner le rôle important que les femmes peuvent et doivent jouer dans l'édification de la paix. Il existe un lien important entre, d'une part, la participation pleine et véritable des femmes aux activités de prévention et de règlement des conflits, de réconciliation et de reconstruction, et, d'autre part, l'efficacité et la viabilité à long terme de ces activités.

Pour terminer, la communauté internationale doit supprimer les obstacles au renforcement du rôle des femmes dans les processus décisionnels en matière de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix. Il reste nécessaire d'accroître la représentation des femmes à tous les niveaux de la prise de décision au sein des institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux chargés de la prévention et du règlement des conflits.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Uruguay.

**M<sup>me</sup> González Hernández** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, ma délégation souhaite remercier la Mission permanente de l'Albanie, qui assume la présidence du Conseil de sécurité, d'avoir convoqué le présent débat public, lequel permet aux États Membres d'échanger des informations, de discuter de certaines des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, et de formuler des recommandations pour faire avancer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, l'accent étant mis sur l'aspect régional.

Ma délégation s'associe à la déclaration du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et souhaite faire part de quelques réflexions et des progrès réalisés au niveau national sur la question qui nous réunit.

À cet égard, c'est l'occasion de faire part aux membres du Conseil de notre préoccupation après la publication, en mars, du rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2022/272), selon lequel, plus de 20 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), il y a encore des défis à relever pour améliorer globalement la situation des femmes et des filles dans ces contextes difficiles. Il faut également définir des pratiques propres à favoriser une plus grande égalité des genres dans les opérations de paix.

Pour l'Uruguay, les organisations régionales sont un élément fondamental, susceptible de contribuer non seulement à des améliorations concrètes sur le

terrain, lesquelles peuvent aboutir à une plus grande participation des femmes aux processus de négociation pendant et après les conflits, mais aussi, et surtout, au recensement des problèmes les plus graves touchant les femmes et les filles dans les situations de conflit et de violence structurelle.

Nous convenons avec la résolution 2242 (2015) que les organisations régionales jouent un rôle complémentaire important des efforts déployés par les États et peuvent, compte tenu de leur expérience dans les régions qui les concernent, fournir des recommandations sur mesure et promouvoir les échanges entre les différents acteurs, au niveau des gouvernements comme de la société civile. De même, en vertu de la résolution 1820 (2008), les organisations régionales peuvent s'employer à faire en sorte que certaines questions soient incluses dans la définition de politiques par les États, notamment des éléments importants susceptibles d'être négligés au profit d'autres priorités.

De même, et c'est particulièrement le cas pour les Amériques, les organisations régionales peuvent être utiles pour identifier des approches régionales.

Étayer les positions régionales et accompagner et soutenir les organisations qui connaissent le terrain et les spécificités de leurs régions apparaît donc comme le moyen de favoriser les échanges et, surtout, de promouvoir la diffusion des pratiques optimales appliquées dans lesdites régions.

L'Union africaine se révèle un exemple de réussite à cet égard, puisqu'elle a permis non seulement une plus grande collaboration entre les pays mais aussi une participation plus active des femmes à toutes les étapes. Selon nous, en agissant de concert avec les organisations régionales, les Amériques pourraient elles aussi bénéficier d'une telle approche.

En ce qui concerne notre région, à l'instar de la représentante du Chili tout à l'heure, nous voudrions souligné le lancement, en mars 2021, du Réseau régional de médiatrices du Cône Sud, composé de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay, un projet pionnier conçu pour rendre plus visible l'important travail dont s'acquittent les femmes pour prévenir les conflits dans leurs communautés et renforcer le tissu social, grâce à l'échange d'expériences, de bonnes pratiques et des enseignements tirés ainsi qu'à la promotion d'actions conjointes avec d'autres organisations internationales et réseaux régionaux de médiatrices.

L'Uruguay attend actuellement l'aval administratif nécessaire pour lancer son premier plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité. L'expérience des autres pays de la région en matière de mise en œuvre de ces engagements sera très utile.

De même, dans le cadre de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, l'Uruguay est un des premiers pays au monde à avoir achevé ses rapports au titre de la méthodologie de mesure des opportunités pour les femmes dans les opérations de paix (*Measuring Opportunities for Women in Peace Operations*, MOWIP), qui recensent les obstacles au déploiement des femmes dans les opérations de maintien de la paix, dans la composante militaire et la composante Police. L'Uruguay est disposé à partager les résultats de ces travaux, ainsi que les bonnes pratiques issues des politiques visant à remédier à cette situation.

Enfin, je tiens à souligner que nous avons encore un long chemin à parcourir. Nous estimons que les diverses entités du système des Nations Unies peuvent promouvoir la coopération Sud-Sud en contribuant à la définition de meilleures pratiques et à la formation au niveau régional.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Kadiri** (Maroc) : C'est un réel plaisir, Madame la Présidente, de voir votre pays ami, l'Albanie, présider les travaux du Conseil de sécurité pour ce mois de juin. Tout d'abord, ma délégation voudrait vous remercier pour l'organisation, sous votre présidence du Conseil, de ce débat public sur une question de la plus haute importance, celle des femmes et de la paix et de la sécurité. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et les intervenantes pour leurs exposés respectifs et pour la pertinence des informations fournies.

Conscient de la contribution des femmes en tant que mécanisme primordial d'alerte rapide sur les tensions dans les relations sociales, de leur sensibilisation aux menaces sur la sécurité personnelle, familiale et communautaire, et de leur combat contre l'extrémisme dans les discours locaux, ainsi que de leur rôle dans la médiation, le Maroc participe activement à un certain nombre d'initiatives, notamment l'initiative sur la promotion de la médiation en Méditerranée, lancée par le Maroc et l'Espagne, la formation des mourchidates et des prédicatrices, et l'organisation, au Maroc, d'une conférence internationale sur le thème des femmes et de la paix et de la sécurité.

En outre, le Maroc vient d'adopter son plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. Ce plan s'inscrit dans le cadre du projet royal pour la promotion de l'égalité hommes-femmes comme fondement d'une société juste, démocratique et égalitaire. À ce titre, S. M. le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a souligné que :

« [I]a question exige sans aucun doute un renouveau global par une transformation profonde des mentalités archaïques et de la conscience collective. Elle requiert de laisser à la femme la faculté de s'insérer dans tous les rouages de la vie de la nation. »

Aussi la présentation du plan d'action national du Maroc sur les femmes et la paix et la sécurité n'est pas un exercice de formalisme mais au contraire, une manifestation concrète de la volonté et de l'engagement du Maroc envers l'égalité des sexes, ainsi que de sa conviction que l'agenda femmes, paix et sécurité est une composante essentielle du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'agenda femmes, paix et sécurité fait des femmes des agents du changement et des partenaires à part égale dans les processus de prise de décision. Il est porteur d'un potentiel transformateur car il reconnaît que le développement ne peut être durable s'il n'est pas inclusif, que la paix ne peut être réalisée si elle n'associe pas les femmes et que la sécurité ne saurait être complète si elle ne prend pas en compte les besoins des femmes et des filles, en particulier les plus vulnérables.

Malheureusement, nous vivons aujourd'hui toujours dans un monde où les femmes sont plus que jamais affectées par les crises humanitaires, les conflits armés et les catastrophes naturelles. Le fossé est, par conséquent, croissant entre les paroles et les actes. Les conflits ont des conséquences dévastatrices partout dans le monde, particulièrement pour les femmes et les filles, car elles sont le plus souvent la cible de violences sexuelles et fondées sur le genre et d'exclusion des processus politiques liés à l'établissement de la paix et au renforcement de la sécurité. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé leur vulnérabilité et les risques auxquels elles font face.

Les efforts du Maroc pour la réalisation des objectifs de l'agenda femmes, paix et sécurité s'inscrivent dans son action pour promouvoir un multilatéralisme basé sur l'action, qui ne se limite pas à de simples déclarations d'intention mais qui se traduit par des initiatives

concrètes pour répondre aux besoins des plus vulnérables, et est guidé par l'évolution des menaces actuelles à la paix et à la sécurité internationales. La feuille de route de la mise en œuvre de l'agenda femmes, paix et sécurité devrait être guidée par l'évolution des menaces actuelles à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, il demeure fondamental de renforcer l'amélioration de la coopération internationale et régionale dans le renforcement des capacités et la formation des femmes dans les domaines de la diplomatie préventive, de la médiation, du maintien de la paix et de la prévention de l'extrémisme violent, ainsi que de mettre en place des synergies entre cet agenda, le cadre normatif des droits de l'homme et les objectifs de développement durable.

Le Maroc a participé activement au lancement du Réseau des femmes d'influence en Afrique, à New York en juin 2017. Le Maroc se félicite que ce réseau ait pu, depuis 2017, créer une force continentale de femmes leaders qui contribuent à la transformation de l'Afrique, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Réseau a lancé, en décembre 2019 à Casablanca, sa section au Maroc qui vise à renforcer le leadership des femmes à tous les niveaux de prise de décision dans la vie politique, économique et publique. Le travail du chapitre national marocain est axé sur plusieurs volets, notamment l'autonomisation des femmes rurales, la participation politique, la paix et la sécurité, le leadership des jeunes femmes, l'inclusion financière et la mobilisation sociale.

Pour conclure, je voudrais réitérer que le Maroc demeure fermement engagé à travailler de concert avec l'ONU, les organisations régionales et les partenaires pour faire avancer la mise en œuvre de l'agenda femmes, paix et sécurité dans le cadre de son plan d'action national. Les femmes sont les membres les plus vulnérables et les plus pris pour cible d'une population en situation de conflit. Leur participation aux processus de paix augmente les chances de résolution des conflits, favorise la durabilité des accords de paix et incite la réconciliation nationale et la réinsertion socioéconomique.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

**M. Khandamishvili** (Géorgie) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je remercie la présidence albanaise d'avoir convoqué cette séance importante et opportune. Je remercie également le Secrétaire général et les intervenantes de leurs exposés éclairants.

Les organisations régionales jouent un rôle crucial dans la prévention et le règlement des conflits et dans le relèvement post-conflit, ainsi que dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions adoptées par la suite, d'autant qu'elles représentent une plateforme utile pour partager les meilleures pratiques et proposer des solutions aux défis existants.

À cet égard, je tiens à réaffirmer la détermination de la Géorgie à prendre en compte les questions de genre dans la prise de décisions, à protéger les droits des femmes et à promouvoir leur participation véritable à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Aujourd'hui, alors que nous nous réunissons pour discuter du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, l'agression militaire à grande échelle, préméditée, non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine se poursuit, entraînant des conséquences humanitaires dévastatrices et d'immenses souffrances pour la population civile, notamment les femmes et les filles. Selon des informations particulièrement révoltantes, les forces russes emploieraient la violence sexuelle comme une arme de guerre contre les femmes et les filles. À cet égard, il est impératif de veiller à ce que le principe de responsabilité soit appliqué et à ce que justice soit rendue pour ces violations flagrantes, en recourant à tous les instruments juridiques internationaux disponibles.

L'agression militaire en cours contre l'Ukraine, de même que l'occupation continue et l'annexion insidieuse des régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali, violent ouvertement les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et sapent l'ordre international fondé sur des règles, mettant ainsi en péril la sécurité régionale et mondiale.

Malgré les difficultés persistantes, la Géorgie ne ménage pas ses efforts pour accroître la participation des femmes dans les domaines relevant de la paix et la sécurité internationales, notamment par des échanges avec les organisations régionales compétentes. Depuis 2021, dans le but de promouvoir l'égalité des genres dans les institutions et de renforcer la participation des femmes à la vie politique et aux processus électoraux, la Géorgie prend part au projet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, intitulé *Capitalizing on the Human Dimension Mandate to Advance Gender Equality* (Tirer parti de la dimension humaine de la sécurité pour promouvoir l'égalité des genres). Ce projet

comprend jusqu'à 40 programmes différents à l'intention des députés, des représentants des municipalités locales et des fonctionnaires de l'administration publique.

La Géorgie coopère activement avec les mécanismes pertinents du Conseil de l'Europe liés à des aspects divers de l'égalité des genres. Ainsi, nous contribuons aux travaux de la Commission pour l'égalité de genre et à ceux du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Au niveau national, sur la base des principales conclusions et recommandations des organisations régionales et de la société civile, et en consultation avec elles, le Gouvernement géorgien est en train de mettre la dernière main à son quatrième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2022-2024. Ce plan d'action définit la démarche que le Gouvernement appliquera pour prendre en compte les questions de genre dans le secteur de la sécurité et dans les processus de prise de décision, en adoptant une perspective de genre dans les négociations de paix et en promouvant une participation véritable des femmes et des filles à la prévention et au règlement des conflits.

Dans le cadre des discussions internationales de Genève et du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention, la délégation géorgienne soulève régulièrement des questions relatives aux besoins et priorités des femmes déplacées et touchées par un conflit.

Je saisis cette occasion pour souligner que, le 17 juin, le Président géorgien accueillera la Conférence internationale des femmes de Tbilissi, consacrée au leadership des femmes en matière de conflit, de paix et de sécurité, au cours de laquelle des femmes d'influence du monde entier se réuniront pour discuter de leur rôle dans la promotion de la paix et de la sécurité.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la détermination de la Géorgie à faire progresser la mise en œuvre, au niveau national, du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et à encourager son application dans les enceintes régionales et internationales, afin de contribuer au renforcement du rôle des organisations régionales, en particulier dans l'environnement difficile actuel.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

**M. Larbaoui** (Algérie) (*parle en arabe*) : En premier lieu, je tiens à féliciter l'Albanie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois, et je lui souhaite plein succès dans l'exécution de son mandat. Je salue également les efforts déployés par les États-Unis pendant leur présidence du Conseil le mois dernier.

Le sujet dont nous discutons aujourd'hui est d'une importance capitale. En effet, la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est un élément essentiel des efforts internationaux et régionaux visant à instaurer une paix durable, étant donné le rôle crucial joué par les femmes dans ce domaine et l'incidence des changements anticonstitutionnels de gouvernement sur la capacité des États de garantir leur sécurité et leur stabilité. La participation effective et véritable des femmes à l'activité politique et à tous les autres aspects de la vie est la pierre angulaire de toute politique visant à renforcer la stabilité et à parvenir à un développement durable. Elle l'est tout autant pour faire face aux conséquences des changements anticonstitutionnels de gouvernement ainsi qu'à la perturbation de la vie politique et à la dissolution des institutions constitutionnelles en résultant, qui menacent de réduire à néant les acquis, notamment ceux liés à l'autonomisation des femmes.

La délégation algérienne souligne la nécessité d'élaborer des stratégies globales pour parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes afin de garantir leur participation aux processus de paix et de sécurité, ainsi qu'aux processus politiques. Il faut également assurer leur protection dans les situations de conflit et d'après conflit, notamment en appuyant leur présence effective à tous les niveaux et dans tous les aspects de la vie.

Ma délégation souhaite aborder plusieurs points contenus dans l'importante note de cadrage distribuée par la présidence (S/2022/457, annexe).

La résolution 1325 (2000) sert de référence aux États Membres et aux organisations régionales pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que pour l'élaboration de plans d'action et de stratégies aux niveaux régional et national qui traitent efficacement des quatre piliers sous-tendant le programme. Ces stratégies doivent prendre en considération les spécificités et les exigences régionales et nationales afin de garantir la cohérence et la transparence des politiques ainsi que le respect du principe de responsabilité dans le domaine de la sûreté et de la sécurité des femmes.

Étant donné les conséquences négatives des changements anticonstitutionnels de gouvernement sur la sécurité et la stabilité des États, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) avait adopté en 2000 la Déclaration de Lomé sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement, qui prévoyait la suspension de tout pays membre où se produirait un changement anticonstitutionnel de gouvernement. La Déclaration de Lomé soulignait également, dans son principe IV, la promotion du pluralisme politique et de toute autre forme de démocratie participative, y compris le renforcement du rôle de la société civile et la garantie de l'équilibre entre les hommes et les femmes dans le processus politique.

Cette approche, qui a ensuite été réaffirmée par l'Union africaine, a été consacrée il y a quelques jours dans la déclaration de Malabo sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique, qui demande « une réponse forte et l'approfondissement de la démocratie et de la sécurité collective », y compris par le biais d'efforts déployés en synergie pour créer un environnement propice à la participation effective des femmes aux processus politiques.

La Ligue des États arabes a fait des progrès considérables pour renforcer le rôle des femmes dans le domaine de la prévention et du règlement pacifique des conflits et leur a fourni les outils nécessaires pour participer aux processus de médiation en appuyant la mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le monde arabe.

Convaincue de l'importance de la participation des femmes dans le contexte de l'Union africaine et appuyant leur participation véritable aux négociations sur la prévention des conflits et la médiation à tous les niveaux, l'Algérie a été un des fers de lance de la création de FemWise-Africa, le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, dans le cadre de la paix et de la sécurité en Afrique, et a accueilli la première assemblée générale du Réseau en 2017.

Nous saluons toutes les mesures prises par les organisations régionales et internationales pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous soulignons la nécessité d'une coopération et d'une coordination entre elles, notamment entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine, ainsi que son conseil de paix et de sécurité.

L'Algérie a l'honneur d'organiser un séminaire annuel de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique dans la ville d'Oran. Son objectif est d'appuyer la voix de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité. Dans le cadre de la Ligue des États arabes, l'Algérie a également apporté une contribution importante à la mise en place d'un comité d'urgence sur la protection des femmes dans les conflits armés, qui a débouché sur la création du Réseau des médiatrices arabes en février 2020.

Pour terminer, étant donné l'importance du sujet dont nous débattons aujourd'hui, il est clair que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ne peut pas être examiné sous un seul angle mais fait partie d'une vision globale dont l'objectif est d'autonomiser les femmes dans tous les aspects de la vie, tout en assurant leur sécurité et leur stabilité. Cela ne peut se faire qu'en s'attaquant aux facteurs internes et externes à l'origine des crises politiques et en intensifiant les efforts pour que personne ne soit laissé pour compte dans le développement durable.

La mise en œuvre des objectifs énoncés dans la résolution 1325 (2000) nécessite des efforts concertés à tous les niveaux dans un esprit de solidarité internationale. Hélas, bien souvent, cette solidarité a montré ses limites lorsqu'il s'est agi d'aborder les aspects socioéconomiques de la prévention des conflits et de l'instauration d'une sécurité durable pour la communauté internationale.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

**M. Mainero** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Par la résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité reconnaissait pour la première fois le rôle central que les femmes devaient jouer dans la prévention et le règlement des conflits. Depuis lors, le monde a pris conscience de la contribution des femmes dans les situations de conflit ainsi que des raisons pour lesquelles leur participation véritable aux processus de prévention des conflits, de maintien et de consolidation de la paix est essentielle.

Toutefois, des lacunes importantes persistent dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Plus de 20 ans se sont écoulés depuis son adoption, et pourtant très peu de progrès ont été accomplis s'agissant de sa pleine mise en œuvre. Les avancées réalisées au niveau du cadre normatif ne se retrouvent pas en effet sur le terrain. Le rôle des États et des organisations régionales est déterminant pour combler ces lacunes.

L'exclusion des femmes est particulièrement criante dans le contexte des coups d'État militaires et des prises de pouvoir par la force, où on assiste régulièrement à l'interruption brutale des engagements nationaux en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, y compris le démantèlement des politiques fondées sur le genre. En cas de coups d'État militaires ou de prise de pouvoir par la force, les organisations régionales, fortes de leur expérience en matière de médiation et de prévention et de règlement des conflits, peuvent avoir une influence positive sur la protection, la promotion et la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Les organisations régionales sont souvent les premières à réagir à une crise, à prendre langue avec les parties concernées et à garantir la protection des civils. Elles sont particulièrement bien placées pour instaurer la confiance et promouvoir le dialogue entre les parties concernées ainsi que pour offrir un appui à la médiation et à la réconciliation.

Les organisations régionales jouent un rôle fondamental dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. C'est pourquoi, dans le contexte régional, la République argentine a promu la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) dans divers forums. Plus précisément, nous avons encouragé l'inclusion du thème des femmes et de la paix et de la sécurité à l'ordre du jour du Marché commun du Sud, ainsi qu'à la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous voudrions ici mettre en exergue l'Engagement de Santiago, adopté en 2020, par lequel les parties ont convenu de promouvoir des mesures visant à garantir la participation pleine et effective des femmes à tous les niveaux et à toutes les étapes des processus de paix et des initiatives de médiation, de prévention et de règlement des conflits.

L'Argentine a également été à l'origine de la création du Réseau régional des femmes médiatrices du Cône Sud, qui a été lancé à Buenos Aires en mars 2021 par les Ministres des pays membres du Marché commun du Sud. Le Réseau régional est un projet pionnier en Amérique latine et dans les Caraïbes qui met en lumière le travail important réalisé par les femmes pour prévenir les conflits dans leurs communautés, renforcer le tissu social et prévenir les conflits par le dialogue et la médiation. Cette initiative est également une contribution des pays du Cône Sud à la réalisation de l'objectif de développement durable 16, visant à promouvoir l'avènement de sociétés plus justes, plus inclusives et plus pacifiques. Le programme pour les

femmes et la paix et la sécurité doit être une priorité non seulement pour le Conseil de sécurité mais également pour l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Les femmes sont des agents du changement et des piliers de leurs communautés. L'Argentine reste engagée en faveur de cette vision et estime que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité fait partie intégrante des efforts de consolidation de la paix et de la sécurité.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

**M. Poveda Brito** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela se félicite de l'organisation de ce débat public important sur le rôle des organisations régionales dans l'application du programme sur les femmes et la paix et la sécurité, et en particulier dans le contexte des troubles politiques et de la prise du pouvoir par la force. Cette question est particulièrement pertinente dans le monde d'aujourd'hui, étant donné les nombreux cas d'interventionnisme étranger, de déstabilisation et d'instrumentalisation politique des droits de l'homme et des défis sociaux et économiques auxquels chaque pays est naturellement confronté pour renverser les gouvernements et modifier l'ordre constitutionnel de pays souverains et indépendants qui refusent de céder au chantage, aux pressions et à la coercition étrangère.

Notre pays est un fidèle défenseur de la Charte des Nations Unies et a toujours promu le plus grand respect et l'adhésion aux principes et aux objectifs qui y sont énoncés, notamment la promotion de relations amicales et de coopération entre les États, fondées sur le respect mutuel et la reconnaissance de l'égalité souveraine et du droit inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes. Fournir des efforts au quotidien pour que ces valeurs soient de plus en plus visibles en tant qu'idéaux et en tant qu'engagements traduits en actions politiques concrètes est donc un engagement éthique et un devoir moral, de plus en plus urgent. En ce sens, les progrès en matière de droits des femmes, la participation active et soutenue des femmes à l'activité politique à tous les niveaux, après des millénaires d'exclusion, de même que leur contribution à la prévention et au règlement des conflits dans leurs différentes phases et au maintien et à la consolidation de la paix, doivent être une priorité des programmes des organisations multilatérales et régionales, tout comme elle l'est pour les politiques publiques nationales mises en oeuvre de manière transversale au Venezuela. Ils sont aussi le meilleur moyen de concrétiser véritablement les trois piliers de l'action de l'Organisation.

L'effort de consolidation de l'unité latino-américaine et caribéenne réalisé par notre région ces dernières années, dans toute sa diversité, repose sur un engagement ferme en faveur de la promotion et de la participation politique, économique et sociale des femmes dans un environnement qui, bien qu'il ne soit pas le théâtre d'après conflits armés, est la cible d'autres agressions systémiques en raison de la pauvreté, de la déstabilisation et d'autres formes d'interventionnisme qui, outre qu'elles comptent les femmes, les filles et d'autres populations vulnérables parmi leurs nombreuses victimes, sapent les politiques publiques visant précisément à promouvoir l'inclusion durable de ces personnes et à garantir leurs droits.

La République bolivarienne du Venezuela a dénoncé à plusieurs reprises, dans de nombreux forums internationaux, l'impact négatif des mesures coercitives unilatérales, qui constituent une arme de la guerre multidimensionnelle qui instrumentalise les droits de l'homme, les systèmes financiers, l'aide humanitaire, les chaînes d'approvisionnement, les technologies de l'information et des communications, l'accès aux soins de santé universels, l'éducation et bien d'autres systèmes d'infrastructure critiques pour la viabilité et le développement d'un État, dans le but d'imposer une pensée unique adaptée aux besoins d'un bloc politique hégémonique. Parmi les nombreux effets de cette politique d'agression cruelle et inhumaine, l'un des principaux et des plus néfastes est qu'elle porte atteinte à la stabilité politique des États et entraîne un recul des droits acquis, y compris les droits des femmes. C'est ce qu'on a pu constater à maintes reprises avec les tentatives de coups d'État, les assassinats manqués ou non, le financement, le soutien logistique et les sanctuaires accordés à des groupes mercenaires et terroristes, et autres pires formes d'interventionnisme, notamment dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Nous exigeons que ces agressions criminelles cessent complètement et définitivement.

Mon pays appuie les efforts déployés par l'ONU, toutes les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que par les États qui jouent un rôle de premier plan dans le renforcement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, car nous sommes conscients de la complexité des défis qui se profilent à l'horizon. Dans le même temps, nous voudrions saisir cette occasion pour réaffirmer de manière ferme et catégorique notre condamnation de l'exploitation et des atteintes sexuelles quelles que soient les circonstances, y compris au sein des organisations internationales, tout en soulignant la pertinence d'une politique de tolérance zéro à l'égard de ces crimes et l'urgence de traduire tous les responsables en justice.

Enfin, le Venezuela réaffirme qu'il continuera à œuvrer pour renforcer et faire avancer le programme de promotion et d'autonomisation des femmes à tous les niveaux et dans toutes les instances, notamment dans les organisations régionales et les autres forums de coopération politique dont nous faisons partie, comme l' Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, tout en réaffirmant et en défendant activement la pleine participation des femmes, en garantissant les droits humains des femmes et des conditions d'égalité des chances et d'équité pour les femmes, et en luttant contre la féminisation de la pauvreté. Il s'agit de conditions essentielles pour l'instauration d'une paix véritable et de mesures impératives et urgentes dans le cadre de la lutte pour l'émancipation et la transformation définitive de nos peuples et la réalisation des idéaux inscrits dans la Charte. C'est un engagement auquel le Venezuela continuera à consacrer toutes ses ressources, malgré les attaques et les obstacles constants imposés par les puissances étrangères, tout en restant fidèle à sa vocation historique en faveur d'un autre monde possible, avec plus de prospérité et d'inclusion pour tous.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Portugal.

**M<sup>me</sup> Baptista Grade Zacarias** (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal s'associe aux déclarations qui ont été prononcées au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Dans ma déclaration à titre national, je voudrais mettre l'accent sur l'engagement à respecter les droits fondamentaux de toutes les femmes et de toutes les filles, à les protéger et à les réaliser, et souligner l'importance d'une participation pleine, égale et véritable des femmes aux négociations de paix, à la consolidation de la paix et au rétablissement de la paix. À cet égard, je voudrais souligner l'importance de l'inclusion et de l'intégration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les doctrines militaires, les cadres normatifs et les pratiques des acteurs étatiques et non étatiques. Cela est tout aussi important aux niveaux national et régional. Nous devons faire davantage et accorder l'attention voulue à toutes les femmes et les filles dont les droits humains fondamentaux sont attaqués. Nous devons les soutenir dans leur détresse et prendre la mesure de certaines des situations les plus graves, comme au Yémen, en Afghanistan et au Myanmar, et en Ukraine après l'invasion russe.

Il faut mettre fin au recours à la violence sexuelle en tant qu'arme de guerre et méthode d'intimidation des populations civiles. Il est primordial de lutter contre l'impunité,

de représailles, de promouvoir la prévention et de garantir le respect du principe de responsabilité, en associant les femmes aux processus de décision, à la diplomatie et au dialogue politique. Les organisations régionales doivent intégrer ces aspects dans leurs travaux. C'est également notre engagement dans le cadre de la Communauté des pays de langue portugaise, qui a adopté en 2021 un plan d'action pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui est aligné sur son plan stratégique pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

En ce qui le concerne, le Portugal met actuellement en œuvre la troisième édition de son plan d'action national sur la résolution 1325 (2000), qui repose sur trois objectifs principaux : prévention, protection et participation. Grâce à son engagement et à son action de longue date, le Portugal a intégré les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité ainsi qu'une approche soucieuse de l'égalité des sexes dans ses documents opérationnels et stratégiques, notamment dans les secteurs de la coopération au service du développement, de la défense, de la sécurité et de la justice.

À titre d'exemple concret, je voudrais souligner que notre coopération au service du développement consacre plus d'un tiers de son aide bilatérale – environ 35% – à des initiatives promouvant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Nous pensons que cette approche contribue à l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en ce qu'elle met l'accent sur la prévention, surtout dans des contextes où la stabilité politique et sociale risque d'être mise à mal, renforce la résilience et aide à asseoir le rôle des femmes dans la société.

Il s'agit également d'une priorité pour le Portugal en tant que membre en exercice de la Commission de consolidation de la paix, au sein de laquelle nous avons souligné la nécessité de soutenir l'action des artisanes de la paix au niveau local d'une manière qui corresponde aux priorités nationales des pays concernés et les renforce. Pour atteindre cet objectif, l'appui des organisations régionales peut également avoir un rôle de catalyseur extrêmement important.

Puisque le présent débat touche à sa fin, je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir porté cette question devant le Conseil de sécurité. Qu'il me soit permis de vous assurer que le Portugal est prêt à continuer à défendre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, au niveau tant national qu'international, en s'en faisant l'avocat mais également en l'appliquant de manière intégrée et horizontale.

*La séance est levée à 17 h 20.*